44e ANNÉE. — N° 31

DIMANCHE 13 MARS 1904.

5c. # Journal du Lot 5c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre **50 centimes** à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | **L. BONNET, Rédacteur en chef**

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES..... 50 —

Les Annonces **judiciaires et légales** peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE

LA SEMAINE

EN FRANCE

La loi sur les congréganistes. — Bureaux de placement. — Pelletan et Doumer. — Résolution des groupes de gauche. — L'affaire Dreyfus. — Général républicain !!!

A la Chambre, toutes les séances de la semaine, moins une, ont été consacrées à la loi sur la suppression de l'enseignement congréganiste. La discussion générale a fait prononcer de beaux discours; deux surtout ont été remarqués, celui de M. Jaurès qui a donné en une belle synthèse la philosophie de l'histoire du catholicisme, aboutissant à l'intolérance et à l'infaillibilité pontificale — et celui de M. Denys Cochin, très hérétique au fond, qui tend à démontrer, que contre les apparences, les catholiques ne sont plus aujourd'hui si différents des libres penseurs. Puis c'est MM. Ribot et Leygues qui se sont chargés de faire descendre la discussion des hauteurs; l'un a été presque inférieur à lui-même, et quant à l'autre, il a plaidé les circonstances atténuantes pour les missions en dehors de France. Cela a réussi, puisque M. Combes annonçait mardi à la commission de l'enseignement, qu'il acceptait la restriction à l'article 1, présentée par l'ancien ministre de l'instruction publique. Sur toutes les autres questions d'ailleurs, le gouvernement dispose d'une majorité de 50 voix environ.

***

Mercredi, il y a eu une séance extraordinaire pour voter la loi sur les bureaux de placement, retour du Sénat. Malgré l'intervention maladroite et presque obstructionniste des nationalistes, la Chambre a tenu à ne pas retarder cette réforme et c'est à la presque unanimité que le texte du Sénat a été adopté.

***

Depuis que la commission du budget a été saisie de crédits supplémentaires pour la marine et les colonies, la campagne contre Pelletan s'est un peu apaisée : En fait, il semble bien qu'elle finira par se tourner à l'honneur du ministre de la marine. M. Doumer, qui se pose de plus en plus comme le chef de l'opposition contre le bloc, a compromis, par ses maladresses, le résultat de manœuvres, habilement conduites par la droite qui s'appuyait sur la traîtrise indisciplinée de l'amiral Bienaimé. Tout d'abord, l'ambitieux député de l'Aisne, a vu sa proposition de sous-commission d'enquête échouer dans la commission qu'il préside ; en outre il a été obligé de faire amende honorable à M. Pelletan sur beaucoup de points. Par le silence fait sur les dépositions de MM. Etienne, Chaumet et Lokroy, adversaires acharnés du ministre actuel, il apparaît bien que les critiques contre l'administration de la marine, n'ont pas la valeur que l'on croyait. M. Pelletan est convoqué devant la commission pour s'expliquer sur ces critiques; puis seront entendus le ministre des colonies et le président du Conseil.

En somme, toutes ces querelles s'expliquent par la conception *impérialiste* d'un groupe de radicaux qui ne reculeraient pas devant la guerre et voudraient faire de M. Doumer une sorte de « Chamberlain » français. Malheureusement, M. Doumer, en voyageant et surtout en gouvernant les Annamites, a pris l'habitude de parler trop en maître; et voici qu'il donne à M. Combes, lui-même, ses ...30 jours. Cela tourne donc à la comédie...

***

Les délégués des 4 groupes de gauche se sont réunis pour organiser le travail du Parlement jusqu'aux vacances de Pâques. Il a été entendu qu'on écarterait impitoyablement tout amendement concernant la loi sur la suppression de l'enseignement congréganiste et qu'on hâterait la discussion et le vote final de ce projet. En outre la loi de deux ans sera abordée et on veut que l'article 1 tout au moins soit proclamé avant les élections municipales. Cette entente quoiqu'un peu tardive, est donc de bon augure.

***

A la Cour de Cassation, les débats du procès Dreyfus sont abouti, selon les vœux du rapporteur, du procureur général et de l'avocat de la partie, à l'enquête supplémentaire. Déjà les auditions ont commencé et c'est le capitaine Targé, officier d'ordonnance du ministre de la guerre, qui a ouvert la série des dépositions que la sténographie enregistre chaque jour et qu'un journal publiera bientôt sans doute.

Quant aux faits nouveaux exposés devant la Chambre criminelle, trois seront sans doute retenus.

1° Lettre de l'attaché militaire Schwarzkoppen à son collègue italien Panizzardi dans laquelle la lettre P. a été changée en lettre D.

2° Lettre du même au même que le lieutenant-colonel Henry par des altérations matérielles, constatées par l'*archiviste Gribelin*, le capitaine Targé et l'officier d'administration Dautriche, avait donnée comme datée d'avril 1894, arrivée en réalité au ministère en mars 1895, c'est-à-dire après la condamnation de Dreyfus. Cette lettre ayant trait au service des chemins de fer a été violemment mise à charge par l'accusation contre Dreyfus à Rennes.

3° Découverte de registres qui prouvent toute une série de faux imputés au *général Gonse* et au colonel Henry et ayant pour but de dissimuler les mensualités inscrites comme payées à M. Valcarlos, ex-attaché de l'ambassade d'Espagne ; sur un des registres les initiales V. C. sont changées en celles de G. K., sur un autre le général Gonse et le lieutenant-colonel Henry ont mis des signatures antidatées.

Ainsi donc des faux, encore des faux et toujours des faux ; voilà l'œuvre précieuse à laquelle travaillaient patriotiquement les héros du nationalisme. Dans quel but précis, en dehors du maintien de la triste victime à l'île du Diable, c'est sans doute ce que nous saurons bientôt puisque la Chambre criminelle semble décidée, sur l'invitation énergique du procureur général, à vouloir connaître *toute la vérité*.

***

Un incident en apparence insignifiant a ramené l'attention sur le général Geslin de Bourgogne. On se souvient des manifestations malencontreuses que ce descendant des émigrés se permettait aux distributions des prix du collège des Jésuites de Vannes ; il y célébrait en termes dithyrambiques la gloire des envahisseurs de Quiberon et ne craignait pas de prendre nettement le parti de ceux qui, selon le mot de Michelet, « plantaient un poignard dans le dos de la France », lorsqu'elle avait le visage face à l'ennemi de l'Est. Avant l'affaire Dreyfus, de pareils faits étaient si fréquents que personne ne fit attention à l'étrange homélie du général français et les Pères Jésuites confiants en la bénignité du Gouvernement, eurent même l'audace de faire imprimer l'allocution.

Mais il arriva par hasard qu'un républicain s'installât au Ministère de la Guerre ; le fait lui fut rapporté et des comptes furent demandés à qui de droit ; cela provoqua une mise en disponibilité. La disgrâce fut courte et le général Geslin fut réinstallé non plus seulement à la tête d'une brigade mais d'une division. Cette rentrée en scène fit scandale mais on crut comprendre dans la presse que le général était très repentant et avait formellement promis de s'amender.

Or voici qu'à Cherbourg, où il avait été nommé le second du préfet maritime, le panégyriste des chouans a recommencé ses farces à la République ; sur un papier qui devait être remis au maire, il s'est permis, lui qui ne doit pas s'occuper de questions politiques, de blâmer l'action du Gouvernement contre les congrégations. L'*Agence Havas* nous informe que le Ministre de la Guerre, las enfin de toutes ces manœuvres, a sévi et c'est justice.

***

A L'ÉTRANGER

Guerre Russo-Japonaise. — En Macédoine et en Arménie.

En Extrême-Orient, deux attaques se sont produites contre les ports russes. La première visait Vladivostok ou la Dominatrice de l'Orient ; d'après les télégrammes de l'amiral Alexeief, le bombardement n'aurait produit aucun effet. On ne s'explique pas bien cette manœuvre des Japonais ; avaient-ils pour but de rencontrer et d'exterminer la flotte du Nord ou bien de se rendre simplement compte de l'état de la glace aux environs du grand port? On ne sait, puisque les télégrammes Japonais ont toujours été des plus réservés sur les faits de guerre.

Quant à l'attaque sur Port-Arthur qui aurait eu lieu jeudi, d'après l'*Agence Havas*, rien n'est venu confirmer la nouvelle ; il est possible d'ailleurs que le blocus de cette place soit commencé et en tous cas le but des Japonais est ici très net : s'emparer de toute la presqu'île et mettre la main sur les cuirassés enfermés dans la baie de Talien-Wan.

La question d'argent revient toujours dans les préoccupations dominantes des deux adversaires ; le fait curieux de la situation, c'est la pauvreté des belligérants sans crédit et sans possibilité d'accroître les charges de leurs nationaux. Aussi annonce-t-on que le Tsar jette dans la caisse de la guerre plus de 200 millions de roubles de sa fortune privée et que le Mikado a envoyé à Londres le chef de la banque Japonaise de Tokio.

***

En Orient, dans l'Empire Ottoman, la situation se complique sur deux points : en Macédoine et en Arménie. Le sultan s'oppose d'une façon formelle à l'organisation de la gendarmerie internationale que le concert austro-russe lui avait imposée par mandat de l'Europe ; il déclare que cette institution préparerait l'indépendance de la Macédoine et pour étayer ses protestations, la révolte des Albanais semble s'être produite tout-à-fait à point. En tous cas les diplomates européens commencent à s'apercevoir que la prudence et la douceur sont désormais stériles à l'égard d'Abdul Hamid et les dernières nouvelles indiquent qu'on songe à changer de tactique pour éviter une guerre turco-bulgare dans la péninsule des Balkans.

En Arménie le télégraphe signale une effervescence dans tous les districts saccagés en 1895 ; l'occasion en serait des perquisitions maladroites pour découverte d'armes aux mains des chrétiens, mais le vrai motif est la misère aggravée par l'impôt. Naturellement les Kurdes, véritables oiseaux de proie de ces montagnes rôdent et se rapprochent des vallées et commencent le pillage et l'assassinat avec la complicité des autorités musulmanes.

LE FURETEUR

Chambre des Députés

Séance du 10 mars 1904

PRÉSIDENCE DE M. ETIENNE
VICE-PRÉSIDENT

La Chambre reprend la discussion du projet de loi portant suppression de l'enseignement congréganiste.

L'abbé Gayraud continue son discours commencé mardi. M. Fournier combat le contre-projet de l'abbé Gayraud, qui est repoussé par 330 voix contre 139.

M. Colin dépose un autre projet qui porte la suppression des écoles congréganistes, mais par voie d'extinction ; aucune école congréganiste ne pourrai du reste être ouverte.

M. Chaumié combat ce contre-projet qui prolongerait indéfiniment la suppression de l'enseignement congréganiste que le gouvernement et les républicains veulent immédiatement.

M. Buisson déclare qu'un délai de 5 ans est accordé pour opérer cette suppression, mais afin de donner des facilités budgétaires plus grands, aux communes, il déclare que ce délai sera fixé à dix ans.

M. Colin retire son contre-projet.

M. Loque reprend le contre- projet qui est repoussé par 309 voix contre 11.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Séance du 11 Mars 1904

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

M. Berthet pose une question au Ministre de la Guerre au sujet d'un accident survenu il y a trois semaines, au cours de manœuvres effectuées dans les Alpes, et où 6 soldats seraient morts.

Le général André dit que cet accident est très regrettable, et que toutes mesures seront prises pour réparer ce malheur.

La Chambre reprend la discussion de la loi sur la suppression de l'enseignement congréganiste.

M. Loque présente un contre-projet demandant la liberté absolue de l'enseignement en France.

Par 321 voix contre 3, ce contre-projet est repoussé.

M. Péret veut la suppression dans un délai de 5 ans de l'enseignement congréganiste ; mais il demande une exception en faveur des établissements dans lesquels l'établissement est donné à des enfants hospitalisés.

M. Buisson combat ce contre-projet qui est retiré par son auteur.

L'article 1er est mis en discussion : le marquis de Rosembo proteste contre la loi, puis la suite de la discussion est renvoyée à lundi.

Et la séance est levée.

ÉBAUCHE

M. VIVAL

Hier encore, M. Vival était des « jeunes ». Il devient senior. *Mais il semble être le seul à s'en apercevoir.*

Personne n'y consent.

Sa place n'est pas parmi les vieux : y sera-t-elle jamais ? S'il l'avait cru, s'il le croyait encore, il se démentirait lui-même. — Passons-lui le miroir.

« La valeur s'est accrue au nombre des années » semble-t-il ; et pourtant — restons dans le style classique, — « les rides sur son front ont gravé ses exploits ».

Bien qu'il désire beaucoup, dit-on, le faire accroire, son front qu'il n'inclina jamais, n'a pas subi les outrages des ans : c'est de son impérieuse et opiniâtre volonté qu'on y voit les traces.

Etre opiniâtre, *c'est être le plus fortement attaché à son* opinion. *Là est la qualité majeure de M. Vival. On dirait vulgairement : « Notre député n'est pas un lâcheur ».*

M. Vival est de Figeac et tout le monde le sait ; M. Vival est fermement attaché à la démocratie figeacoise et, par suite à la démocratie en général. M. Vival est corps et âme à ses amis.

Qui est l'ami de M. Vival ?

M. Vival ne recherche pas l'amitié : on dirait même qu'il en a peur. Il a cependant plus d'amis qu'il ne croit, et ceux qu'il croit être ses amis ne le sont pas tous. N'est pas l'ami de M. Vival qui veut. Il faut qu'il le veuille. Il le désigne ; il le marque ; il l'absorbe. Il a, dirait le philosophe, l'amitié « subjective » : elle n'existe pas en dehors de lui.

C'est la faiblesse des forts, l'histoire dit : des tyrans.

On prétend que c'est l'effet de sa timidité. Et il passe pour audacieux !

Le serait-il à la manière de ces..... peu hardis qui sifflent, crient et abattent sur leur chemin les branches de la forêt pour terrifier l'ennemi mystérieux qu'ils s'imaginent blotti dans l'ombre, derrière tous les buissons ?

M. Vival, porté par tempérament à se « battre » n'aime pas avoir d'adversaire. Il n'en a jamais eu ! Il s'est toujours arrangé pour n'en pas avoir. A ses débuts, il fut celui de M. Rozières : MM. le Vicomte de Turenne et Delpon furent plutôt ses victimes. — M. Magne ?... Ça ne comptait même pas. M. Vival ne mange pas toujours du curé ! — Tous ont été battus ; et on dit que M. Vival en avait triomphé. Naturelles victoires, dont M. Vival lui-même ne s'enorgueillissait que parce qu'elles affirmaient et honoraient Figeac.

Figeac et M. Vival sont Un.

L'un hors de l'autre serait difficile à concevoir, presque irréalisable. En dehors de Figeac, M. Vival serait-il encore M. Vival ? Il personnifie son arrondissement, toujours en garde, à l'avant-garde, intangible dans sa sévère et constante autorité. Il est le Verbe. Et il l'a haut, car il sait qu'il parle au nom de tous, et n'est contredit, jusqu'ici par personne.

C'est dans cette vérité qu'il a puisé sa foi.

La foi exclut la tolérance.

C'est une force : son seul danger est le martyre.

M. Vival le subirait, s'il le croyait utile ; il ne le croira pas : il est trop jeune pour mourir.

Il y a cent ans, il aurait eu tout ce qu'il fallait pour monter sur l'échafaud.

Eût-il été Fouquier-Tinville ? Il fut, lui aussi, longtemps avoué, mais des plus honorables, et ce procureur n'a pas, comme l'autre, l' « estomac » et la rancune d'un accusateur public.

Eût-il été Saint-Just ?

Eût-il été Marat ? que non ! Il eût désarmé Charlotte Corday.

Bien qu'il ait souvent l'air d'être « bougrement en colère », c'est le « Vieux Cordelier » plutôt que le « Père Duchêne » qu'il eût suivi. Entre Hébert et Camille il n'eût pas hésité ; il a l'enthousiasme, la brutalité et la sincérité de parole, en même temps que le cœur de l'amant de Lucile ; et comme lui, ce « terrible » eût été de la faction des Indulgents. — C'est un..... ardent, mais un politique.

On apprend aux enfants à classer parmi les animaux bienfaisants et utiles un petit animal, dont ils ont peur parce qu'il est couvert de piquants qu'il dresse au moindre bruit, et qui ne permet pas qu'on l'apprivoise ni qu'on le caresse.....

Enfants, ne faites pas de mal au hérisson, dont la présence seule fait fuir les mauvaises chenilles.

.....

En lisant cette rapide ébauche, M. Vival froncera peut-être le sourcil. — Nouvelle ride? — « Quel téméraire?... Quos ego !..... » — Tout doux, M. Vival : Rémo, qui osa s'approcher jusqu'à vous, pour tracer votre silhouette n'a pas trempé sa plume dans le fiel, mais — malgré le danger de l'opération — dans son cœur : c'est l'encre de sa Petite Vertu..

RÉMO.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Bombardement de Port-Arthur

Saint-Pétersbourg, 10 mars, 4 h. 20 du soir. — Suivant une dépêche de Port-Arthur, la flotte japonaise a fait son apparition en vue du port la nuit du 9 à minuit, et a bombardé la place d'une façon intermittente jusqu'à huit heures ce matin.

Un engagement

Une dépêche de Washington au *Daily Express* annonce que le département d'Etat vient de recevoir une communication de la canonnière *Hellena*, stationnée à Che-Fou, disant que les Japonais ont pénétré en Mandchourie jusqu'à 40 milles au nord du Yalou.

Le gouvernement a reçu un télégramme d'In-Keou annonçant que les Russes et les Japonais ont eu un engagement à Feng-Hoang-Cheng, mais que le résultat est inconnu. Les Japonais ont débarqué à Fusan, sur le flanc des Russes.

Passages minés

Les Russes ont miné tous les points stratégiques dont les Japonais pourraient se servir sur le Yalou, pour franchir cette rivière. Les forces russes se sont de nouveau concentrées dans le voisinage de Kialien-Tsé-Haicheng et Feng-Hovang-Tcheng. (*Daily Chronicle.*)

Haï-Tcheng est situé à environ cinquante-cinq kilomètres de Liao-Yang, centre russe, et Kialien-Tsé à environ cent soixante-quinze kilomètres au sud-est du même endroit et tout près du Yalou.

Pas de médiation possible

Du *Morning-Post* :

L'une des puissances neutres, qu'il ne m'est pas permis de nommer, se serait assurée de quelle façon la Russie et le Japon accueilleraient les offres de médiation dont il a été parlé récemment. Le Japon ne désire prêter l'oreille à aucune proposition de médiation ; il est parfaitement satisfait de la marche des évènements. La Russie a répondu qu'il ne pouvait être question de médiation en ce moment, et qu'il serait impossible d'en parler tant qu'elle n'aurait pas battu le Japon sur terre et qu'elle ne lui aurait infligé une défaite décisive.

Questionnée sur ce que serait son attitude si le Japon était vainqueur, la Russie a déclaré qu'elle pourrait alors examiner une offre de médiation, mais que l'acceptation de cette offre dépendrait des circonstances.

INFORMATIONS

Les Congrégations à Madagascar

Le *Siècle* dit que le général Galiéni a demandé dernièrement au ministère des colonies, l'autorisation de rompre le traité qui lie la colonie aux Frères des écoles chrétiennes ; il est probable que cette autorisation sera donnée. D'autre part, les Pères jésuites installés à Madagascar ne seront pas inquiétés.

La Commission du budget et M. Pelletan

Le ministre de la marine a informé M. Messimy, rapporteur du budget de la marine, qu'il se rendrait lundi prochain devant la commission du budget pour s'expliquer sur les faits signalés par MM. Etienne, Chaumet et Lockroy.

Le traité d'arbitrage Franco-Anglais

L'*Officiel* publie un décret rendu sur le rapport du ministre des affaires étrangères, portant promulgation de la convention d'arbitrage signée à Londres, le 14 octobre 1903, entre la France et la Grande-Bretagne.

Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis hier matin, à l'Elysée sous la présidence de M. Loubet.

MM. Maruéjouls et Mougeot, indisposés n'assistaient pas à la séance.

Le conseil s'est entretenu du projet portant suppression de l'enseignement congréganiste dont la discussion doit se poursuivre devant la Chambre.

Le ministre de la guerre a soumis à la signature du président de la République un décret nommant plusieurs officiers généraux.

Les détracteurs de Pelletan

Dans une interview avec un rédacteur de la *Patrie*, M. Mermeix, ancien député boulangiste, s'est déclaré l'auteur des articles et des divulgations publiés par le *Figaro*, contre le ministre de la marine. On se souvient que M. Mermeix écrivit sur ses anciens compagnons d'armes un livre *les Coulisses du Boulangisme*, qui fit quelque bruit et attira à son auteur divers désagréments. Les articles publiés dans le *Figaro* étaient signés du pseudonyme de *Novi*.

L'Impôt sur le Revenu

La commission de législation fiscale a, de nouveau, discuté les principes sur lesquels elle s'appuiera pour élaborer un projet d'impôt sur le revenu.

Elle a maintenu, après débat, sa résolution antérieure d'instituer un impôt cédulaire du système anglais et a

écarté l'impôt global, genre allemand. Elle a décidé de prendre, pour cadre des cédules, les contributions directes existantes. Enfin, elle a décidé que, dans chaque cédule, l'impôt serait établi suivant un tarif dégressif.

Petites Nouvelles

— Le nommé Martin, fourrier attaché au ministère de la marine, a été arrêté sous l'inculpation d'espionnage.

— La cavalcade de la mi-carême a eu lieu jeudi à Paris et a obtenu le plus vif succès.

— Un capitaine de la garnison du fort de Vincennes a été arrêté sous l'inculpation de voies de fait envers un soldat.

— Le fameux chanoine Rosemberg a été condamné par contumace à 5 ans de prison pour escroqueries. On sait que ce chanoine promettait, moyennant finances, d'obtenir l'annulation de mariages religieux de façon à permettre aux divorcés catholiques de se remarier devant l'Eglise.

CHRONIQUE

Les gaîtés du Séminaire

En ce temps là la Bourgogne était heureuse. C'était pourtant le temps sinistre où l'Antechrist avait revêtu la simple et redoutable figure d'un vieux parlementaire à redingote. Mais Mgr le Nordez et ses séminaristes se chargeaient d'égayer la persécution, tant leurs démêlés étaient l'intermède comique.

Piron, bon Dijonnais que n'étais-tu là ? Conteur deux fois impertinent, puisque tu appartenais à la fois à la Bourgogne salée et au XVIIe siècle, siècle adorable où fleurit la pensée irrespectueuse et sacrilège, que n'étais-tu là, ô Piron ? Toi qui te plaisais aux histoires croustillantes de cordeliers émancipés, quel joli conte tu nous eus conté !

Ou bien, peut-être, un jour, emporté par tes brusques saillies, tu eus fait part de l'aventure à M. de Voltaire. Et alors, mes amis, quel poème épique et burlesque ! et quelle étincelante flambée de légers décasyllabes.

Mais, j'y pense, n'y aurait-il pas là, du moins, une admirable matière d'opérette ou de revue ? Mgr le Nordez promènerait, à travers le tohu-bohu d'une action trépidante, une solennité ahurie et une éloquence périphrastique. Quant aux moinillons tumultueux ils formeraient le chœur ; dans des airs savoureux où se mêleraient le plain-chant et les doubles croches, ils chanteraient : « A bas le Franc-Maçon » sur un ton lugubre et d'une bouche joviale ; et l'on verrait, sous les soutanes gaillardement troussées, s'agiter, unanimes et impatients, maints mollets protestataires. Enfin le général André, *deus ex machina*, descendrait du ciel pour dénouer l'action et prévenir la catastrophe.

Ce serait assez drôle. Qu'en pensez-vous ? Le comique militaire, est, dit-on irrésistible ; je crois que le comique ecclésiastique ne l'est pas moins ; il est de tradition bien française et, si j'ose dire, nationaliste : il n'y a pas que les gaîtés de l'Escadron ; il y a celles du Séminaire.

Paul VRAI.

REVUE DE LA PRESSE

De M. Lafferre dans l'*Action*:

Si la Chambre avait accepté les contre-projets et les amendements dont les réactionnaires ont émaillé le texte de la loi, c'était le confit perpétuel et le renvoi aux calendes grecques d'une réforme incomplète mais sérieuse,

De la *Dépêche* :

Les radicaux raisonnent mal qui redoutent leurs électeurs, les dépassent et s'imaginent les retenir en cessant de les suivre. Une tendance naturelle du Suffrage universel le porte tous les jours plus avant. C'est surtout par une politique d'immobilité que les députés radicaux rejetteraient plus à gauche leurs collègues. Si leurs électeurs sont militants, nos députés les retiendront beaucoup mieux par une politique militante, qui fournira un aliment à leur combativité naturelle.

Revue de la Presse locale

Du *Quercinois* à propos du curé de Bretenoux, Delrieu :

Nous n'avons pas à nous occuper des fautes d'immoralité. Ceux qui ont habité la campagne n'ignorent pas que le presbytère est la maison la plus connue du village et la plus surveillée ; on sait ceux qui entrent et ceux qui sortent, ce que fait le curé et quelles sont ses habitudes.

....

Quoiqu'en disent le *Journal du Lot* et ses correspondants, l'affection, le respect et l'estime que les habitants de Bretenoux ont conservé et conservent encore pour leur curé, sont une indiscutable preuve de son innocence.

CHRONIQUE LOCALE

CHRONIQUE POLITIQUE DÉPARTEMENTALE

L'article 52 du chapitre IV. — Traitement des agents-voyers. Les cantonniers départementaux. Augmentation de salaires. Amélioration de leur situation. Chemins vicinaux. Les mille francs par canton. Ressources nouvelles. La session de Septembre. Les chemins à construire.

Quatre dimanches seulement nous séparent de la prochaine réunion du Conseil général. Le temps passe vraiment avec une effroyable vitesse. Nous voilà pris de court. Aussi rapidement que nous soyons forcés de passer sur les chapitres du budget départemental pour signaler les interventions de nos représentants cantonaux dans les discussions, en donner une idée aussi juste que possible, il nous sera, nous le craignons, matériellement impossible en trois ou quatre articles — même longs — d'arriver à l'heure au bout de notre tâche. Rien ne sert de courir... Eh bien ! nous nous en excusons auprès des lecteurs du *Journal du Lot* et de son Directeur ! Peut-être, sûrement même, la session qui va s'ouvrir nous permettra-t-elle de revenir avec plus de détails sur des affaires qui méritent de faire à elles seules le sujet d'observations spéciales.

Si mon histoire vous embête, je m'en vais la recommencer, dit l'orgue de barbarie. Mais nous essayerons de la reprendre sur un autre ton, après avril.

Il est bien évident que nous ne pouvons avoir la prétention de traiter comme il convient dans un seul article les questions se rapportant au chapitre IV « chemins vicinaux », que nous avons dû renvoyer à aujourd'hui : programme des dix ans, allocation des mille francs par canton (affaire liée étroitement au montant des prestations à réclamer aux communes par le département), situation des cantonniers, frais du personnel. Force nous est d'en donner un succinct aperçu. Le Conseil général s'en occupera à nouveau, principalement ou incidemment.

***

C'est ainsi qu'il a renvoyé à la session prochaine l'examen de la motion de MM. **Talou, Vival** et **Pauliac** relative au personnel du service vicinal. Frappés de l'accroissement considérable du chiffre de l'art. 52 du ch. IV : « Traitement des agents voyers », ces conseillers généraux par l'organe du rédacteur du projet de résolution ont demandé à M. le Préfet et à M. l'Ingénieur en chef de présenter au Conseil général une étude en vue d'éclairer l'assemblée sur le point de savoir s'il n'y aurait pas lieu :

« 1° d'attribuer à M. le Préfet le droit de n'accepter, dans le département, des agents du service de la voirie que s'il a donné son consentement formel,

» 2° de s'assurer que des économies pourraient être réalisées sur le chapitre IV, art. 52, sans porter atteinte aux droits acquis ni à la bonne gestion du service,

» 3° d'examiner si, à l'avenir, le personnel du service vicinal ne pourrait être, en partie tout au moins, recruté parmi les élèves agents-voyers,

» 4° et généralement de proposer toute modification, dans l'organisation du service vicinal, de nature à le placer, dans le plus large esprit de décentralisation, sous l'autorité de l'administration départementale et le contrôle et l'action du Conseil général, et enfin de rendre plus rapide et plus économique l'exécution des travaux ».

Les renseignements demandés par l'Assemblée lui seront donc fournis dans quelques jours et l'on sera mieux à même d'apprécier les raisons des accroissements de dépenses constatées et les économies possibles. Sans anticiper par conséquent aujourd'hui sur la discussion prochaine, qu'il nous suffise de rappeler qu'en 1872 lorsque le Conseil général décida de confier le service vicinal au corps des Ponts et Chaussées, l'Ingénieur en chef d'alors affirma que les frais du personnel ne dépasseraient jamais 82.000 francs, y compris une gratification totale de 6.000 fr. aux quatre ingénieurs du département. L'engagement en fut pris par l'Administration. Or ces frais s'élèvent actuellement à 107.000 fr. (art. 52).

Les dépenses inscrites au budget, en 1872, pour nos voies de communications, étaient de 600.564 fr. 80, soit, déduction faite des 82.000 fr. du personnel, de 518.564 fr. 80 pour les constructions et l'entretien. Ces dépenses du même chapitre sont en 1904 de 574.949 fr. 19, dont il faut retrancher les frais du personnel et d'autres frais accessoires, opération qui fait ressortir seulement à un maximum de 460.000 francs, en chiffres ronds la somme consacrée à l'amélioration de notre voirie départementale. En sorte qu'il ressort la constatation suivante : pour 500.000 fr. de travaux en 1872 les frais de personnel étaient de 82.000 fr. ; pour 40.000 fr. de moins en 1904 les mêmes frais dépassent 100.000 francs. Nous « arrondissons » volontairement les chiffres que nous avons quelque droit de croire exacts, réservant d'adopter pour notre nouvelle appréciation de la motion **Talou-Vival-Pauliac** ceux qui seront officiellement précisés devant le Conseil général.

Nous ne faisons, on s'en rend compte, que glisser sur cette question. Elle intéresse l'avenir du personnel des Ponts et Chaussées lui-même qui a, il le sait bien, toutes les sympathies du *Journal du Lot*.

***

Nous ne dirons qu'un mot non plus sur les cantonniers départementaux.

Les desiderata exposés dans diverses pétitions de l'Amicale des Cantonniers ont reçu une importante satisfaction. Par une lettre adressée à M. **Cocula**, rapporteur, par M. Soulié, ingénieur en chef, celui-ci a fait connaître au Conseil général que grâce à une nouvelle réglementation du service il était possible, dès le 1er janvier 1904, et sans qu'il en résultât une charge nouvelle pour le budget, d'accorder aux cantonniers des chemins vicinaux un salaire égal à celui des cantonniers des routes nationales, le nombre des cantonniers, d'autre part, n'étant pas diminué, la quantité de matériaux employés à l'entretien étant, de plus, augmentée dans de très notables proportions. Le crédit d'entretien reste, le même, soulignons-le.

Cette augmentation des salaires aura pour conséquence naturelle une amélioration des retraites, très peu importante, il est vrai. La bonification ne deviendrait sensible que si le Conseil général versait au profit des cantonniers, annuellement, une somme à la Caisse des retraites. C'est à cette promesse qu'a conclu M. Cocula. Simple promesse il est vrai. Le rapporteur a convié l'Assemblée à attendre la décision de la Chambre des députés, saisie d'une proposition de résolution présentée par M. Cornet et signée de MM. Vival et Rey, tendant à demander au ministre des travaux publics un projet de nouveau règlement pour le service des cantonniers et pour l'établissement des retraites de ces agents. C'est dans le sens des revendications des cantonniers.

Droit égal pour tous à une pension de retraite au bout de 25 ans de service.

Retraite proportionnelle dans certains cas.

Règlementation du droit de la femme et des enfants, que la Commission d'initiative parlementaire a conclu à la prise en considération du projet de résolution.

« Exprimons donc l'intention dès à présent, a dit M. **Cocula**, de consentir les sacrifices nécessaires pour arriver en faveur des cantonniers à un minimum de retraite équivalent à celui qui sera accordé aux cantonniers des routes nationales. »

En ce qui touche la réclamation des cantonniers relativement aux soins médicaux, le Conseil général maintient sa délibération du mois d'août dernier, et refuse, par crainte de voir se renouveler des abus regrettables pour tous, de prendre à sa charge les dépenses pour frais médicaux et pharmaceutiques.

Une discussion s'engage, à laquelle prennent part MM. **Lachièze, Pagès-Lechesne, Delpon, Vival, Talou, Malvy** et **Cocula** ; mais elle ne pouvait avoir encore de conclusion pratique ; quoiqu'ayant trait aux cantonniers, elle portait sur l'appréciation du taux du crédit de l'article 52 dont nous avons parlé.

***

Passons rapidement encore sur les 1000 fr. de subvention par canton. Nous avons déjà dit qu'ils étaient pris sur l'imposition de 10 centimes extraordinaires autorisée pour une période de dix ans, et qui viennent cette année à extinction (et non à « estimation », comme nous a fait dire une coquille de typo). Pour en accorder le renouvellement, le Conseil d'Etat, de qui dépend aujourd'hui l'autorisation, émettra sans doute la prétention d'exiger qu'avant de recourir à un nouvel appel aux contribuables, le département fasse d'abord emploi en faveur des chemins vicinaux de grande communication, de toutes les ressources que la loi a mises à sa disposition. Parmi ces ressources, sont les contingents communaux : deux journées de prestation et deux-tiers des centimes. En 1903 le produit des trois journées de prestation a été de 252.483 77

Le produit des cinq centimes votés obligatoirement par les communnes de 89 993 49

La part à prendre par le département est de :

2 journées de prestation. 168.322 51

deux-tiers des centimes. 59.995 66

Total. 228.318 17

Or, les contingents communaux ne figurent au budget départemental que pour une somme de 187,744 francs ; une somme de 40,574 fr. 17 devrait donc être réclamée en plus aux communes pour en faire bénéficier le département.

Serait-il équitable de dépouiller certaines communes vraiment pauvres, de leurs maigres richesses ?

La répartition des ressources se fait-elle aujoud'hui entre les communes dans des conditions exemptes de critique ?

Les crédits sont-ils distribués suivant les besoins d'entretien ?

Autant de questions importantes que le temps et la place nous obligent aujourd'hui à laisser — nous ne dirons pas sans réponse, — mais tout au moins sans examen.

***

Ne devons-nous pas jeter un rapide coup d'œil sur la session extraordinaire de septembre, provoquée par la circulaire du Ministère de l'Intérieur, demandant au Conseil général de dresser l'état des chemins à construire, dans le délai de dix ans, dans le réseau des chemins vicinaux ordinaires et dans le réseau des chemins de grande communication.

Les Conseils municipaux, d'après les instructions préfectorales, ont délibéré presque tous, et transmis leurs demandes respectives à la Préfecture, et M. l'ingénieur en chef a soumis un travail préparatoire à l'assemblée. L'état dressé par lui, a été, sur le rapport de M. **Vival**, approuvé par le Conseil général ; il comprend :

1.035.357 mètres de réseau de petite vicinalité, nécessitant une dépense totale de, ... 6.840 380 fr.

85.322 mètres de chemin de grande communication classés depuis de longues années, restant encore à construire, pour. . . . . 1.543.550 fr.

76.631 mètres de nouveaux chemins de grande communication reconnus indispensables et devant-être, eux-mêmes, compris dans le programme des dix ans (y compris le n° 10 de Cabrerets, l'avenue de la gare de Figeac, la nouvelle avenue de la gare de Cahors). Ci. . . . 561.550 fr.

Au total . . . 8.945.480 fr.

La part du département, dans ces dépenses, peut être évaluée en ce moment, savoir :

Pour les chemins vicinaux ordinaires à. . . . . 1.461.021 fr.

Pour les chemins de grande communication. . 1.117.033 fr.

Au total. . . 2.578.054 fr.

Une subvention, de 15.000, pour la construction de l'avenue de la gare de Cahors, à verser, soit par la ville, soit par le Ministère de la guerre, reste la condition du classement de ces travaux.

Il doit rester entendu, que le « programme arrêté en 1900 par le Conseil général, sera exécuté en son entier, avant d'arrêter le rang de priorité, d'après lequel devront être construits ultérieurement les chemins vicinaux ordinaires non compris dans la nomenclature dressée en 1900 et qui rentrent dans l'état dressé par M. l'ingénieur en chef et actuellement soumis au Conseil général. »

Cette partie des conclusions de M. **Vival**, soulève une discussion à laquelle prennent part MM. **Talou, Vival, Rey, Cassaigne, Longpuech** et **Delpon**. M. **Talou** demande qu'un nouveau programme soit établi d'après les indications que viennent de donner les communes sur les besoins actuels, et aujourd'hui urgents de leur vicinalité, et qu'annuellement soit dressé l'état des travaux les plus nécessaires à exécuter dans l'année. Il présente les doléances de certaines communes, dans lesquelles les travaux de certains chemins sont suspendus depuis lontemps et qui ne peuvent user, ni du nouveau chemin non encore construit, ni de l'ancien que l'on n'entretient plus. Mais le Conseil général maintient à la presque unanimité sa décision du 26 avril 1900. Pour calmer de légitimes impatiences, remarquons que l'espoir a été exprimé de l'achèvement du programme arrêté il y a quatre ans vers la fin de 1907.

Caisse Nationale d'épargne

Voici le total des opérations effectuées dans le département du Lot pendant le mois de février :

Versements reçus de 998 déposants, dont 172 nouveaux : 238,352 68 ;

Remboursements à 584 déposants, dont 108 pour solde : 149,016 15.

Excédent des versements : 89,336 53.

Enseignement primaire

Par arrêté préfectoral, Mlle Dutour, instiurice titulaire à Soucirac, est nommée adjointe titulaire à Prayssac (emploi créé). M. Rouquier instituteur, adjoint délégué à l'école primaire supérieure de Martel est nommé titulaire dans le même établissement.

TOUJOURS L'AFFAIRE !...

Où est le Tartufe ? — Mentalité de séminaristes dijonnais. — Distinction subtile. — Faux spécial. — Notre fidélité à la Déclaration des Droits de l'Homme. — Un premier arrêt.

Hypnotisé par les déboires de l'abbé Delrieu, l'ami, le très grand ami de la révérende *Croix-Défense*, M. Viguié s'en prend à tout le monde et particulièrement à nous, rédacteurs du *Journal du Lot*, des malheurs de l'Eglise de Bretenoux.

Quelle est donc notre responsabilité en cette affaire ?

Il paraît qu'elle serait lourde et nous en aurions fait l'aveu en un coin très retiré de notre chronique figeacoise. Quel crime : avoir sur la conscience un « *est* » à la place d'un « *serait* » dans un article d'information ; trois lettres au lieu de cinq ; ne voilà-t-il pas de quoi pleurer toutes les larmes du corps jusqu'à la fin des siècles !

Pourtant, à dire vrai, ce « *est* » nous pesait, nous l'avions déploré et rectification avait été faite dans le numéro du samedi suivant. Cela, M. l'abbé Viguié fut obligé de le reconnaître en son Premier-Cahors du dimanche 21 Février ; alors il écrivait :

Pour prouver ce qu'il avance..... que son attitude a été correcte....., il (le *Journal du Lot*) reproduit un *entrefilet* qu'il inséra dans son numéro du *samedi 6 Février*. Or voici la phrase à laquelle nous faisions allusion dans notre numéro du *7 Février*.....

Ainsi voilà qui est net ; la *Croix* avoue n'avoir relevé notre « est » malencontreux que **le 7 Février** et nous l'avions, nous, rectifié dans un entrefilet paru **le 6 Février**. D'où vient-donc, qu'aujourd'hui, M. Viguié se permette, en un style dont nous laissons au public le soin d'apprécier la parfaite urbanité, d'affirmer le contraire de ce qu'il écrivait il y a quinze jours. Il dit, en effet :

Pourquoi a-t-il attendu, pour faire cet aveu, que nous lui mettions sa phrase sous le nez ? Puisqu'il gardait de cette phrase un souvenir plutôt amer, pourquoi a-t-il essayé de faire croire que son attitude avait été absolument correcte ?

Si nous avions agi de la sorte, il ne se gênerait pas pour nous traiter de tartufe.... et il aurait raison.

Eh bien oui, il y a un menteur dans cette affaire, à moins que ce ne soit tout simplement un tartufe et nous ne demandons pas mieux que de nous rallier à cette seconde interprétation. Mais pour permettre à nos lecteurs de le découvrir et de savoir où il se tient, il nous a paru bon de mettre sous ses yeux les éléments de la cause.

***

Sur le reste de l'article intitulé « Encore l'affaire » nous n'éprouvons pas le besoin d'insister, le rédacteur de la *Croix* y faisant montre d'une mentalité de séminariste dijonnais ; pour lui ne sont dignes de respect que les oripaux que l'on promène en public ! On voit bien que nous sommes en mi-carême, la signification et le drôlatique de l'objet importent peu ; c'est oublier que la naïveté désarme le ridicule et qu'après tout chacun est bien libre de se déguiser en carnaval en quelque époque de l'année que ce soit. En tout cas sans vouloir descendre aux puérilités dans lesquelles se complait notre contradicteur qu'il sache bien que les insignes de francs-maçons qui lui font si grand peur ont été empruntées non à une société orientale d'efféminés à larges manches, mais à une corporation occidentale de durs travailleurs en moellons.

***

Que dire encore de l'inconscience avec laquelle M. Viguié donne à ses adversaires des armes contre lui sur la distinction que, par malice, il a essayé de découvrir en deux de nos expressions d'antan : *diffamer* et *calomnier*.

« Diffamer, dit-il, c'est imputer un fait faux, et calomnier c'est faire une accusation mensongère. »

Ainsi d'après l'abbé, il y aurait une grave différence entre émettre un *fait faux* et faire une *accusation mensongère*.

Si nous ne craignions de faire injure au rédacteur de la *Croix* nous comparerions son état d'âme à celui du général Gonse écrivant ces jours derniers à la cour de cassation : « Sans doute j'ai fait des faux dans une comptabilité, mais cela n'avait pas d'importance puisque la comptabilité était secrète et par conséquent d'une nature spéciale. » Pour M. l'abbé Viguié la calomnie est un *fait faux spécial*.

Et à ce propos puisque l'affaire Dreyfus est évoquée, pourquoi donc la *Croix-Défense* de dimanche dernier a-t-elle le courage d'écrire en toutes lettres :

Jeudi, ont commencé devant la chambre criminelle les débats relatifs à la révision du procès Dreyfus..... *pas un seul fait nouveau n'a été découvert.*

Comme affirmation en voilà bien une toute spéciale. Si. nous osions demander là-dessus une consultation à M. Viguié, que nous répondrait-il ? A son tour, sans doute il affirmerait une fois de plus que Dreyfus a avoué.

Pour terminer, nous tenons cependant à rassurer notre adversaire sur la fidélité gardée par le *Journal du Lot* à la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Mais si tout accusé est déclaré innocent jusqu'à condamnation, il y a cependant quelque chose de changé dans le cas de l'abbé Delrieu.

L'ami de la *Croix* peut être acquitté, il n'en restera pas moins ce fait grave en lui-même du renvoi devant la Cour d'assises dans une affaire où aucune question d'ordre général n'est en jeu.

M. Viguié sait comme nous qu'il existe une *Chambre des mises en accusation* et que cette Chambre n'a pas l'habitude de se prononcer à la légère. Son devoir est de peser les faits impartialement et de ne se prononcer pour la comparution devant le jury que s'il y a des indices sérieux de culpabilité.

Sa décision est donc un premier arrêt qui n'en restera pas moins une décision grave, quoi qu'il advienne.

CAHORS

La "Dépêche" contre le "Journal du Lot"

Les républicains du Lot ont pu juger de l'effort considérable que nous avons consenti, depuis trois mois, pour faire du *Journal du Lot* un journal intéressant et bien renseigné. — Avons-nous réussi ? Nous serions tenté de le croire si nous en jugeons par les résultats obtenus.

Certes, il y a bien encore quelques cantons qui paraissent indifférents à notre œuvre, mais cela dépend surtout du silence par trop prolongé de nos correspondants dans ces régions. Nos collaborateurs ne doivent pas oublier qu'un journal, comme le nôtre, ne peut être lu que s'il offre, *pour chaque canton*, un intérêt **LOCAL** et **soutenu**.

Nous atteindrons ce but avec le temps, nous n'en doutons pas ! Mais ce but à atteindre ne doit pas nous rendre aveugle sur les résultats déjà acquis.

Ils sont nombreux les centres où le *Journal du Lot*, à peu près inconnu il y a trois mois, est lu aujourd'hui avec intérêt par des quantités de personnes. Ils sont nombreux les républicains du Lot qui nous remercient de mettre à leur disposition une tribune leur permettant de se défendre contre les campagnes mensongères des *Croix-Défense*.

Le succès que nous avons obtenu ne pouvait pas réjouir tout le monde et nous supposions bien que les cléricaux seraient mécontents de nos efforts et de nos sacrifices, mais jamais nous n'aurions pu supposer que ce mécontentement pût gagner certains républicains.

Cela est pourtant !

Et ce matin nous apprenons qu'un de nos dépositaires ne peut continuer à être notre vendeur : la *Dépêche* l'ayant mis en demeure de choisir entre elle et le *Journal du Lot*.

Le grand organe régional *radical* prenant ombrage du modeste succès d'une feuille départementale — **qui lutte pour la même cause que lui** — ce n'est point là chose banale !

Qu'en pensent les amis communs de la *Dépêche* et du *Journal du Lot* ?...

Eh bien ! si par ce procédé... par trop commercial, notre confrère de Toulouse croit nous avoir découragé, il se trompe.

Nous en appellerons aux républicains indépendants et nous trouverons, partout où ce sera nécessaire, des dépositaires nouveaux.

Et nous ayant déclaré la guerre, la *Dépêche* nous aura mis parfaitement à l'aise pour signaler — ce que nous n'osions pas toujours faire par camaraderie — son attitude quelquefois douteuse, dans notre département.

Ce sera pour notre feuille un intérêt de plus.

Et loin de nous avoir abattu, la *Dépêche* aura aidé,... bien involontairement, à l'accroissement du nombre de nos lecteurs.

Ce dont nous ne lui devrons aucun remercîment !

A. Coueslant.

***

Le meilleur moyen de déjouer la campagne inqualifiable de la *Dépêche* est de s'abonner directement en s'adressant à l'administration du *Journal du Lot*.

Nous recommandons ce moyen à tous les militants.

Collège de jeunes filles

Mlle Camus, directrice du collège de jeune filles de Cahors, est élevée à la 4e classe.

Nécrologie

Nous apprenons la mort de M. Veillon, Emile, ingénieur civil à Alais,

père de M. Veillon, secrétaire général de la Préfecture du Lot.

Nous adressons à M. Veillon nos bien vives condoléances.

Doctorat ès-lettres

M. Marcel Braunshvig, ancien professeur au Lycée Gambetta, professeur au Lycée de Toulouse, vient d'être reçu Docteur ès-lettres avec la Mention Honorable.

Nous sommes heureux de féliciter bien chaleureusement le nouveau Docteur, avec d'autant plus de plaisir que nous apprenons que la soutenance en Sorbonne a été très brillante.

Adjudication

Aujourd'hui a eu lieu à 11 heures du matin à la Préfecture, l'adjudication du chemin de grande communication n° 43 dans la commune de Calvignac (deuxième lot).

M. Faurie Baptiste, de Crégols a été déclaré adjudicataire, avec un rabais de 13 fr. 50 0/0. Le montant des travaux est de 15.000 francs.

***

L'Administration a également traité avec M. Grégory, entrepreneur à Capdenac, pour les travaux du premier lot de ce même chemin dont l'adjudication avait échoué le 27 février dernier.

Concert

Nous rappelons que c'est demain soir 13 mars, qu'aura lieu le concert organisé par l'Orchestre Symphonique.

Emouvant Sauvetage

Jeudi, vers 5 heures, le jeune Jean Larroumet, âgé de 11 ans, se trouvait sur les bords du Lot, en face l'octroi de Labarre et essayait de retirer de l'eau les branches d'arbre que charriaient les eaux.

Par suite d'un faux mouvement il glissa et tomba dans l'eau ; le jeune Larroumet ne perdit pourtant pas son sang-froid et nageant, il put se maintenir, la tête hors de l'eau, mais ne put lutter contre le courant qui l'emporta jusqu'au pont de Cabessut.

Deux braves citoyens, MM. Cubaynes et Cammas, âgés de 18 ans, ouvriers à la fonderie Trouillé, n'hésitèrent par un instant à porter secours au malheureux enfant ; ils montèrent dans un bateau, et malgré le danger que la violence du courant rendait très grand, ils furent assez heureux pour rattraper le jeune Larroumet, qui fut aussitôt transporté dans une maison voisine où il reçut des soins empressés.

Aujourd'hui, l'état de l'enfant est excellent. Nous sommes heureux d'adresser des félicitations aux deux courageux citoyens, Cammas et Cubaynes.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 5 au 12 mars 1904

Naissances

Lagarde, Pierre-Louis, rue du Bousquet, 10.
Delclaux, Raymond-Jean-Firmin, à la caserne de gendarmerie.
Delpouget, Lucien-Firmin-Jean, boulevard Gambetta, 10.
Bonnet, Jean, Cours Vaxis, 1.

Mariages

Lieux, Jean-Joseph-Victor, s. p., et Lieux, Marie-Louise-Henriette, s. p.

Décès

Peyre, Xavier, cultivateur, 80 ans à l'Hospice.
Bouffié, Jeanne, s. p., Vve Sembel, 73 ans, impasse Cardaillac, 9.
Bourdary, Pierre, facteur des postes, 65 ans, rue Faydel, 23.
Agrafel, Guillaume, s. p., 40 ans, rue Neuve des Badernes, 44.
Giraud, Jeau, adjudant, maître d'escrime en retraite, 73 ans, route du Failhal.
Pons, Victorine, Vve Clary, s. p., 83 ans, boulevard Gambetta, 21.
Riol, Pierre, cultivateur, 82 ans, rue Nationale, 71.
Coureau, Jean, menuisier, 69 ans, rue Mascoutou, 50.

Lire en 4e page nos deux feuilletons. et notre Chronique agricole.

Arrondissement de Cahors

Francoulès. — *Une plaisanterie.* — Nous recevons du maire de Francoulès avec prière d'insérer un « certificat » protestant contre « une campagne diffamatoire et calomnieuse du *Journal du Lot.* »

Ce maire a la plaisanterie de mauvais goût !...

Quoi qu'il en soit nous lui donnons acte de son envoi..... que nous mettons au panier.

Rien dans nos articles ne permet de laisser supposer à la personne visée dans le certificat qu'on s'est occupé de sa modeste personne.

Lalbenque. — *Les élections municipales.* — Les réactionnaires, dans notre canton, commencennt l'agitation envue des élections municipales prochaines. Dans les diverses communes, déjà on chuchotte les noms des « bons » candidats qui seront opposés aux candidats républicains.

Mais cette agitation ne paraît pas devoir produire de résultats excellents pour les cléricaux.

A Cremps même, qui est le fief électoral du docteur Combarieu, les républicains sauront cette année secouer violemment le joug clérical et montrer qu'ils ont assez d'une tutelle et d'une administration peu conformes aux goûts, aux idées, aux nécessités du jour.

Car, quelle est l'œuvre de ce maire réactionnaire, qu'a-t-il fait pour la commune qui puisse être signalé ? il a combattu la laïcisation, il lutte contre tout ce qui n'est pas curé ou nonne, et puis c'est tout.

Cette année les républicains pourront bien donner une leçon méritée au maire en lui faisant une opposition ferme et franche.

Dans les autres communes, Fontanes, Montdoumer, Aujols, Lalbenque, les républicains sont certains du succès : mais il faut que ce succès soit écrasant ; il faut que l'écrasement de la réaction soit complet, il faut qu'une organisation étroite, sincère ait lieu entre tous les militants, entre tous ceux qui ne veulent pas du despotisme clérical, pas plus que de la fourberie nationaliste.

Castelfranc. — *Elections municipales.* — A la veille des élections, les partis commencent à prendre position et à se préparer à la lutte. Nous pouvons affirmer, dès maintenant, qu'il y aura trois listes en présence : 1° la liste du maire, appuyée sur le parti réactionnaire, 2° la liste du parti républicain-radical, 3e la liste ouvrière, composée de jeunes ouvriers de la commune, qui estiment avec raison qu'ils ont droit à quelques places au sein du Conseil municipal, et qui y apporteront assurément un peu de l'initiative et de l'amour du progrès qui lui manquait.

Dès que les différentes listes seront complétées nous en donnerons connaissance à nos lecteurs Pour aujourd'hui, nous adressons nos félicitations aux membres de la liste radicale, qui ont su oublier de mesquines questions personnelles pour s'unir et faire face à la réaction.

Duravel. — *L'école publique de filles.* — Nous avions promis tout récemment de revenir sur l'importante question de l'Ecole publique de filles ; il suffit de résumer brièvement la situation pour mettre en évidence le profond dédain de notre maire et de notre conseiller général pour les deniers des pauvres contribuables.

En effet, moyennant la modique somme de 3.900 francs on trouve du côté de la plaine, sur l'avenue de la Gare, un emplacement très sain, exposé en plein Midi, où convergent à la fois les chemins de la plaine et de la montagne et qui permettrait à notre école d'orner une partie de la ville dépourvue jusqu'ici de monument public. Ajoutons qu'avec cet emplacement l'Ecole de filles serait nettement séparée de celle de garçons et qu'il serait facile d'avoir un champ d'expérience où les instituteurs feraient prendre à leurs élèves des leçons d'agriculture pratique.

Mais alors me direz vous quelles raisons font valoir le maire et le conseiller général pour faire refuser un emplacement si avantageux, qui réaliserait une économie de 6.500 francs et qui d'ailleurs à trois reprises différentes avait été choisi par la majorité du Conseil municipal ?

Comme raison sérieuse nous n'en connaissons aucune, mais comme raison peu avouable et par conséquent bien cachée, il en est autrement. Ces Messieurs sont pleins de sollicitude pour tout ce qui est réactionnaire et tout ce qui se rattache aux intérêts de la famille ; aussi non contents d'avoir retardé la construction de l'Ecole, ce qui permettait à la parente du maire de toucher un loyer excessif, non contents de lui avoir accordé l'année dernière une augmentation de loyer de 150 francs, ils voudraient maintenant faire dépenser à la commune la somme de *dix mille francs* pour lui acheter l'immeuble et faire construire un aqueduc devenu dès lors indispensable ; remarquons en passant qu'il serait difficile de construire un aqueduc suffisant en cas d'orage et que d'autre part cet aqueduc ne recevrait pas de l'Etat la subvention qui est affectée à la construction des locaux scolaires.

Ajoutons enfin que cet emplacement, pourtant si onéreux pour la commune, présenterait de sérieux inconvénients au point de vue hygiénique, la cour des filles étant alors placée comme au fond d'une cuvette fermée sur le Midi par les bâtiments scolaires, sur les autres côtés par les montagnes, ce qui nuirait au renouvellement de l'air facilement vicié par l'agglomération de la population scolaire et les émanations des fosses d'aisance.

Nous sommes convaincus que le Conseil municipal, soucieux des intérêts de la commune de Duravel, refusera de suivre le maire et le conseiller général dans la mauvaise voie qu'ils indiquent et qu'au lieu de dépenser l'argent des contribuables pour satisfaire des intérêts particuliers, le conservera pour faire disparaître l'état pitoyable de nos voies de communication.

Mauroux. — *Foire.* — Le foirail des bœufs était très bien garni.

Il s'est fait beaucoup d'affaires aux cours des autres foires.

Affaires presque nulles sur les porcelets et cours ordinaires.

Les moutons se sont vendus à des prix variant de 12 à 28 fr. l'un, selon grosseur.

Ceux destinés à la boucherie se vendaient entre 70 et 75 cent. le kilo vif.

Poules, de 3 fr. 50 à 5 fr. la paire.

Lapins domestiques, de 1 fr. 60 à 2 fr. 50 la paire.

Œufs, 0 fr. 60 cent. la douzaine.

Il y avait peu de marchands étalagistes.

Saint-Géry. — *Accidents.* — « Un malheur n'arrive jamais seul. »

Quelques habitants de St-Géry ont pu se rendre compte de la justesse de ce proverbe. Deux accidents de voiture dont le premier aurait pu avoir de graves conséquences, se sont produits successivement hier matin vers 10 heures à la sortie du bourg de St-Géry, du côté de Vers, à un endroit où la route très resserrée entre le rocher et le Lot se trouve à 10 mètres environ au-dessus de la rivière.

M. Milhau Gabriel, propriétaire à Vers, rentrait chez lui en compagnie de sa femme, conduisant un jeune cheval attelé à une petite charrette à ressorts. Au moment où le véhicule arrivait à hauteur d'une autre charrette chargée de tabac, la bête prit peur et sans que le conducteur ait le temps de tirer sur les rênes, fit un écart et sauta dans le talus presque à pic qui se trouve du côté du Lot, le parapet de la route arrêta fort heureusement les roues de la charrette qui se renversa et le cheval se trouva à demi suspendu au-dessus du précipice. Les voyageurs s'étaient relevés sans aucun mal et avec l'aide du premier charretier dégageaient, non sans de grandes difficultés et quelque danger, le cheval de la mauvaise situation dans laquelle il se trouvait.

Cependant était arrivé sur les lieux de l'accident un troisième charretier, domestique chez M. Marrou, notaire propriétaire à St-Géry, qui se rendait à Cahors pour livrer le tabac de son maître.

Il aida naturellement Milhau à se tirer d'affaire, à raccommoder ses harnais, à atteler de nouveau son cheval et ceci fait remonta sur sa charrette. A peine avait-il repris sa place sur les balles de tabac qui lui servaient de siège que son cheval partit à fond de train, on ne sait pourquoi, et les spectateurs de cette scène à peine remis de l'émotion que leur avait causé le premier accident virent avec épouvante la charrette aller d'un côté à l'autre de la route menaçant à chaque instant de verser. Elle n'alla pas loin, en effet, à peine l'attelage avait-il parcouru 100 mètres que la sous-ventrière cassa et l'arrière de la charrette vint toucher le sol tandis que les brancards pointaient vers le ciel. Le cheval fort heureusement s'arrêta et Milhau put immédiatement payer sa dette de reconnaissance en aidant son compagnon d'infortune à réparer les courroies et les sangles brisées par le nouvel accident.

Au bout d'une demi-heure les voituriers, riant de leur aventure, reprenaient le chemin de Cahors. Mais ce ne fut pas sans une certaine anxiété qu'un quatrième charretier qui venait d'arriver aussi sur les lieux de l'accident traversa l'endroit dangereux en tenant son cheval par la bride.

Arrondissement de Figeac

Bretenoux. — *La manifestation.* — On est étonné à Bretenoux, — et avec raison — des sanctions qui ont été infligées aux manifestants cléricaux qui lors de l'arrestation du curé Delrieu ont fait preuve du fanatisme le plus aigü.

On est étonné que parmi ceux qui ont comparu devant le tribunal correctionnel de Figeac, il en est personnages importants, notaire, médecin, membres influents de la Patrie Française qui ont pu se tirer d'affaire à bon compte.

C'est donc toujours la règle ? Que les petits paient indéfiniment pour les gros ? Quoi ! il eut été si bon pourtant d'être victimes, martyrs pour sa foi, pour la justice, pour la bonne cause ; et ce sont justement ceux qui parlent ainsi au pauvre peuple qui sortent indemnes ? mais la foi, mais souffrir pour la bonne cause, tout cela c'est de la plaisanterie alors ?

Les défenseurs de la Patrie Française à Bretenoux, les « grosses légumes » du cléricalisme n'aiment donc plus les palmes du martyre ?

Enfin, on annonce que les condamnés vont faire appel du jugement de Figeac : les nobles messires de la Patrie Française, vont sans doute profiter de cette occasion pour réclamer leur part de gloire... et leur droit de souffrir sur la paille humide des cachots.

Allons populo, c'est toujours toi qui paiera les pots cassés.

Puybrun. — *Notre foire.* — Notre foire du 10 mars a été favorisée par le beau temps aussi il s'y est traité de nombreuses affaires sur toutes les catégories de bétail.

Les bœufs pour la boucherie se sont bien vendus aux cours précédents.

Les bœufs d'attelage trouvaient facilement preneur dans des prix élevés.

Beaucoup de ventes aussi sur les veaux d'élevage et les bouvillons aux prix habituels.

En somme belle et bonne foire sous tous les rapports.

Cajarc. — Nous applaudissons à la lettre circulaire adressée par le Docteur Larnaudie, Conseiller général, Président du comité cautonal de Cajarc, à ses collègues des comités communaux. Nous applaudissons surtout aux commentaires qui suivent cette lettre et qui proclament la nécessité de la concentration dans notre commune de Cajarc.

Cette concentration est en effet nécessaire et il est du devoir de tous les adeptes de la République de la provoquer, car avec l'union seule, la victoire est possible.

Il ne faut pas que cette union soit, un vain mot; grâce à elle, aux élections municipales de 1900, la liste radicale fut élue en grande majorité. Depuis, quelques personnalités, les unes obéissant à leur conviction intime, les autres à un mot d'ordre, d'autres enfin poussées par un fanatisme incompréhensible, crurent devoir jeter le désordre dans Cajarc. Le résultat ne se fit pas longtemps attendre: aux élections complémentaires du 9 août dernier quatre conseillers réactionnaires des plus purs furent élus, et la majorité du conseil passa de gauche à droite.

Cette défaite passagère, due à des causes multiples, sur — lesquelles nous reviendrions, si besoin était, — comporte une leçon. A nous républicains sincères d'en profiter et de nous unir pour assurer le triomphe de la cause démocratique à Cajarc.

Un groupe de Républicains indépendants.

Figeac. — *Conseil municipal.* — Le Conseil municipal de Figeac se réunira lundi 14 mars, à quatre heures du soir, à l'hôtel de ville.

Objet de la réunion : Eclairage électrique (procès Borias), soutiens de famille et autres affaires urgentes.

Aynac. — Nous publions la lettre suivante que M. Cadiergues adresse au directeur de *La Défense*, en réponse à diverses attaques parues ;

Monsieur le Directeur,

Les insinuations perfides qui, depuis quelques temps nous sont adressées par *La Croix* et *La Défense*, sous la signature « un voyageur, » ont valu, à ce dernier, à plusieurs reprises, notre réplique dans *Le Journal du Lot.*

La courtoisie et la loyauté étant chose inconnue de votre correspondant, nous avions résolu de ne plus lui répondre — Furieux de se voir ainsi débouté, il démasque à Aynac sa face, mais reprend de plus belle, toujours sous la même signature, ses attaques déloyales. Aussi, usant de mon droit, je vous prie et au besoin vous requiers, d'insérer ma réponse dans le plus prochafn numéro, de *La Croix du Lot* et de *La Défense*, journaux dans lesquels ont paru les articles me concernant.

A-t-on besoin d'être le marquis de la bourse plate, qualificatif que me jette à la face votre insolent correspondant, pour avoir un brin d'honnêteté qui vaut bien la sienne

Est-ce dans les fréquents tête à tête et les conciliabules secrets, qu'il tient avec nos desservants, qu'il va puiser un tel respect de ses semblables, une telle humilité et un tel mépris de la fortune, mépris, que du haut de leur splendeur, ces messieurs nous prêchent souvent à grand orchestre, ou bien, est-ce seulement pour la forme ?... Triste élève dans tous les cas !

Qu'il fasse donc un retour sur lui-même, ce puisant aristocrate, il s'apercevra bientôt, que naguère encore il n'était pas brillant, et que s'il a des capitaux aujourd'hui, ils ne proviennent peut-être pas de son travail ; s'il est tombé sur un coffre-fort, par hasard, il n'a pas le droit de s'en énorgueillir, et la vanité et l'orgueil qu'il exhibe aujourd'hui, ne font pas attirer sur lui la sympathie.

A-t-on besoin d'avoir de la fortune, d'avoir son doctorat, un simple baccalauréat, ou être même un instituteur disgracié, pour sortir de son cerveau des phrases aussi incohérentes et aussi ridicules, où perce la fureur d'un méchant que l'on a cinglé.

Où a-t-il donc trouvé cet insignifiant personnage, que depuis que j'étais en âge, je me présente aux élections municipales, sans pouvoir réunir plus de 40 voix. — La vérité la voici : — A l'âge de 25 ans, je posai en effet ma candidature, et le dernier conseiller élu, n'avait que 3 voix de plus que moi, et n'en déplaise au « voyageur, » tous les citoyens de la commune savent et il le sait aussi bien qu'eux. que je n'ai pius, depuis, sollicité leurs suffrages et que malgré mes remerciements et mon désintéressement, j'ai toujours eu un nombre très respectable de suffrages, ce qui me prouve, que j ai encore dans la commune bien des amis.

Mais, à quoi va-t-il mêler la politique, ce peu digne contradicteur, alors, que ses premières attaques étaient dirigées contre la formation de notre syndicat ? — Je ferai donc observer à votre correspondant, que cette formation n'a pas comme la leur un but politique ; qu'elle est essentiellement destinée aux intérêts de tous les associés, à quelle nuance qu'ils appartiennent ; que les membres du bureau, ne sont pas comme dans le leur, candidats aux élections prochaines et que M. le maire n'a nul besoin de de M. Lalo, ni de moi, pour résister aux quelques foux furieux, qui cherchent à le désapprécier par les attaques stupides dont il est l'objet de la part du « voyageur » et de ses acolytes.

Ces messieurs verront au mois de mai, que les électeurs savent faire bonne justice des calomnies qui nous sont adressées ; qu'ils sont désormais fixés, sur les intentions perfides de la réaction ; qu'on n'a nul besoin d'être riche pour posséder l'estime générale ; les électeurs ne veulent pas de retour en arrière, qui serait pour tous les honnêtes gens une ère de misères, de souffrances, un temps ignominieux de la domination des cafards.

En attendant de voir la suite qui nous est annoncée dans *La Croix* et *La Défense* de dimanche dernier, je m'en tiendrai pour le moment, à considérer, le « voyageur », pour ce qu'il a reconnu être. (Il se rapellera, sans doute, que dans la première réponse du père Lalo, il n'a trouvé de bien que son P. S. sur l'âne de Rougié qui, disait-t-il, désirait avoir la paire. Le « voyageur n'avait qu'à se présenter, il le payerait à sa valeur.) Le « voyageur » trouve cela très bien, mais il s'estime, paraît-il, avoir un peu plus de valeur. Rougié ne serait pas assez riche pour l'acquérir ; *Il ne se présentera donc pas !* L'aveu cependant est formel de la part « voyageur. » Eh bien, puis le « voyageur » se reconnait digne d'être traité de pair à compagnon avec la bête à longues oreilles, nous allons pour aujourd'hui nous en tenir là.

Recevez, monsieur le directeur, avec mes remerciements anticipés, mes salutations empressées.

Léon CARDIERGUES,
ancien sous-officier,
secrétaire général de la Fraternelle d'Aynac.

St-Céré. — *Le tramway St-Céré-Bretenoux-Biars.* — Ce projet qui occupe depuis si longtemps et si fortement l'opinion publique à St-Céré, va-t-on enfin le mettre à exécution ?

D'après les renseignements, donnés par le Comité du tramway à la Mairie, dans des séances publiques et reproduits par les journaux, nous serions bien prêts de la solution, pourvu qu'au dernier moment ne surgisse aucune entrave qui en empêche ou retarde encore la réalisation.

Il faut espérer que rien ne se produira et qu'enfin satisfaction sera donnée aux intéressés. Nous reconnaissons avec plaisir que, à partir du Conseil municipal de St-Céré, le conseiller général M. Murat, le député M. Vival jusqu'au Comité du tramway, tous, dans leurs attributions respectives, ont fait à qui mieux mieux pour arriver à la solution définitive, et qu'aussitôt, toutes les formalités, exigées par les lois et règlements, seront remplies, le concessionnaire M. Laval, aura les fonds disponibles pour se mettre immédiatement à l'œuvre, sans que les préliminaires de ces sortes d'entreprises, toujours très longs, ne lui aient pas fait diriger les capitaux sur un autre chemin. Le comité a sans doute pris ses précautions pour qu'une déception de cette importance ne puisse se produire, dans le cas contraire, ce serait beaucoup de bruit pour rien, et la montagne accoucherait d'une souris.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon. — *Assemblée générale de la Mutualité scolaire.* — L'Assemblée générale de la Mutualité scolaire aura lieu le dimanche 20 mars à 10 heures précises du matin dans une des salles de l'école laïque des garçons.

Une conférence publique et gratuite sera faite le soir, à 3 heures, dans le même lieu, sous la présidence de M Roques, le nouvel Inspecteur d'Académie du Lot.

Le conférencier, M. Mazure, si dévoué, si sympathique en même temps que si bon républicain, professeur agrégé d'histoire au lycée de Cahors, traitera le sujet suivant : *Le Japon et son évolution historique* dont l'actualité répond bien aux faits actuels.

L'auditoire sera certainement nombreux.

Nomination. — Nous sommes heureux d'adresser à Mlle Vayssié, dame employee au Bureau des postes de Gourdon qui vient d'être nommée receveuse à Cressensac, nos meilleures félicitations pour son avancement mérité.

Mlle Vayssié appartient à une famille de bons et fermes démocrates.

Voilà au moins une nomination qui réjouit le parti républicain !

MM. Cocula et Malvy fils méritent des éloges pour avoir appuyé un aussi bon choix.

Enterrement civil. — Vendredi, à 3 heures du soir, ont eu lieu, à Gourdon, les obsèques purement civiles de M. Massias, rentier, officier d'Académie qui avait succombé à une pneumonie.

Le cortège, très nombreux et surtout très recueilli, a accompagné son cercueil à la gare.

La fanfare, dont il était vice-président a joué plusieurs marches funèbres...

Cinq sociétés de la ville assistaient aux funérailles.

M. Vicart, sous-préfet, a retracé très fidèlement et en termes élevés la carrière du libre-penseur d'élite qui avait lutté toute sa vie pour la République.

Comme adjoint au Maire du 20e arrondissement de Paris, il n'avait jamais cessé de s'occuper très activement de tout ce qui touchait au bien-être des enfants des écoles laïques : cantines scolaires, patronages, caisse des écoles, mutualité, etc.

Son dévouement était acquis d'avance à toutes les œuvres républicaines et d'éducation sociale. Aussi, adressons-nous au regretté disparu notre suprême adieu.

Soulomès. — Nous recevons la lettre suivante que la loi nous fait une obligation d'insérer :

Monsieur le Directeur,

Dans votre numéro du *Journal du Lot*, en date du 9 mars, un correspondant, probablement occasionnel, relate et analyse l'affaire des manifestants de Soulomès, jugée par le tribunal correctionnel de Gourdon, dans son audience du 7. C'est son droit, et quelles qu'eussent été ses appréciations concernant ma tenue vis-à-vis du Tribunal, je ne m'en serais pas autrement ému, si, volontairement ou non il n'eût laissé échapper une inexactitude. Il prétend en effet que je serais le correspondant de la *Croix du Lot*, c'est absolument faux, jamais je n'ai rien écrit ni dans la *Croix*, ni dans aucune autre feuille.

A quoi bon relever ses réflexions sur mon attitude à l'audieuce ? Qu'elle fût, d'après lui, plus ou moins irrévérencieuse pour la Justice, plus ou moins narquoise, fanfaronne ou grotesque, à son avis ; peu m'importe, ceci n'étant qu'une question de point de vue, de goût et d'opinion, grotesque pour votre correspondant, Monsieur le Directeur, mon attitude pouvait l'être beaucoup moins pour d'autres.

Je ne protesterai donc pas contre cette dernière épithète dont il s'amuse à me gratifier, car, dans le cas contraire, je la mériterai vraiment.

Votre correspondant me reproche aussi un air narquois et fanfaron, ici encore il exagère ou bien il a cru voir des choses qui n'existaient pas. Il est vrai pourtant, que ne rougissant guère de mes crimes, et n'en ayant qu'un faible repentir, j'ai jugé inutile de faire mon saule-pleureur, mais c'est tout. Jamais je n'eus la prétention — qui sait ?.. peut-être un brin justifiée — d'être avec mes camarades victime des passions politiques.

Candidement, votre correspondant ajoute que malgré tout celà je n'ai pas réussi à attendrir le tribunal ; parbleu, le contraire m'étonnerait très fort, ce n'est généralement pas avec l'attitude qn'il me prête qu'on parvient à amadouer des juges.

Je suis assez certain de votre courtoisie et de votre loyauté, M. le Directeur, pour être assuré que vous insérerez cette petite rectification dans votre prochain numéro, sans que j'aie besoin de faire appel aux droits bue me confère la loi.

Agréez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments respectueux.

J. DELSAHUT.

Vayrac. — *Mise au point.* — Mes chers amis, un refroidissement vous à privés. dimanche dernier, d'un de mes articles. Vous vous demandiez sans doute, puisque rien sur Vayrac n'avait paru. ce qu'était devenu votre docteur Minet, Hélas il était cloué dans sa chambre ! Aujourd'hui il va mieux et tout disposé à vous régaler un brin.

Nous allons laisser pour le moment, le profil de nos illustres, pour étudier la situation républicaine de notre bonne commune, qui va se trouver bientôt en face de la réaction, Je vous annonce d'abord, qu'elle est exellente et par ma foi je n'ai jamais été aussi heureux qu'actuellement.

J'avais été, je l'avoue, un peu sceptique sur la solution prochaine parce que certaines divisions s'étaient produites parmi nous, divisions regrettables, mais que nous voulons tous oublier, mais là, très franchement, pour ne penser qu'au Drapeau de la République qu'il faut à tout prix garder dans nos mains. Nos ennemis politiques croient tenir sa hampe et le pinceau pour le peindre en blanc.

Il ont déjà la croix toute prête pour la mettre à la place de la pique et une armée de bonnes dévotes, pour parader à la procession prochaine, s'il leur est possible de promener l'étendard du cléricalisme dans les rues qui ont acclamé le grand citoyen Pelletan. Hélas ! trois fois hélas ! que je vous plains pauvres oisons ! Vous allez avoir une de ces désillusions peu ordinaires ! Nous sommes les plus forts parce que nous sommes unis, et si vous avez réussi dernièrement c'est grâce à nos petites discordes... Vous avez cru un moment être nos maîtres et avec une insolence, qui n'a d'égale, que votre petitesse d'esprit ; vous avez voulu déjà tout terroriser parce que, pour le moment, vous êtes en majorité au conseil municipal. Patience ! Nous allons vous expédier à vos codes, à vos bocaux, à vos chevaux et à vos billets à ordre et vous nous f... icherez la paix pour longtemps. Le peuple n'est pas à vendre : il est, je le reconnais pauvre et besogneux. Il a besoin d'argent, mais il a soif de libertés et entre les deux son cœur ne balance pas.

Il sait qu'au conseil vous ne pourriez rien faire, rien obtenir des pouvoirs publics, et que vous installeriez à la mairie, un Monsieur très difficile à aborder auquel il faudrait demander un service, à genoux, le chapeau à la main et la rage au cœur. Il veut un homme simple, avenant, aimable, sans guêtre ni gants, un vrai démocrate, aux mains cailleuses, peinant et suant pour gagner la pièce de quarante sous et non un de ceux qui demandent au hasard de la dame de pique ou du cours de la bourse, les quelques louis qu'ils ont de reste et qu'ils veulent employer à acheter des consciences.

Nos foires sont assez approvisionnées, il y a des marchandises de reste, et le bulletin de vote, droit sacré pour nous tous, n'est pas au plus offrant.

Il appartient à l'ami vrai, sincère, à celui qui connait nos peines et nos douleurs, au paysan intelligent, qui veut le bien-être de ses semblables et qui à horreur de ces enrichis, de ces parvenus, qui n'ont qu'un rêve, le dominer, le ligotter et l'asservir.

Serrons nos rang, marchons tous la main dans la main, et opposons au bloc réactionnaire formé de tout, même de ce qui n'est pas meilleur ; des soldats francs, loyaux, sincères, n'ayant qu'un but, celui de jeter à bas, les fourbes et les hypocrites et qu'un horizon, celui de la République calme et sereine, celle qui donne à l'ouvrier et au paysan sa liberté entière et des vrais amis pour le représenter.

Dr MINET.

Bulletin Financier

Des ventes qui s'opèrent dès le début du marché lui impriment une certaine faiblesse mais elle ne tarde pas, du reste à disparaître en présence de demandes nombreuses qui se produisent, absorbant facilement les offres et qui ne tardent même pas à provoquer une légère reprise sur nos rentes et les fonds étrangers.

Notre 3% remonte de 10 centimes à 95,87.

Les établissements de Crédit sont sans grands changements sur leurs cours d'hier; la Banque de Paris et des Pays-Bas clôture à 1044; le Crédit Foncier vaut 664, le Crédit Lyonnais, 1084 ; le Comptoir National se tient à 577; la Société Générale est recherchée à 622.

Quelques transactions s'opèrent sur les actions de nos grandes compagnies : Le Lyon se traite à 1350 ; le Nord à 1750 ; l'Orléans à 1446.

Les obligation 3 % des Chemins de fer Economiques se traitent au comptant à 430.

Nous retrouvons les rentes étrangères dans de meilleures dispositions : l'Extérieure qui clôturait hier à 79,17 se relève à 79,80 ; l'Italien passe à 100,20 ; le Portugais à 57,80 ; le Russe 4 % Consolidé finit à 92, 80 ; le 3 % 1891, cote 76,20, le 1894 vaut 82 ; le Turc clôture à 79, 50 ; la Banque Ottomane à 550.

Le Suez progresse de 19 fr. à 3935.

BOURSE DE PARIS

RENTES ET ACTIONS

AU COMPTANT ET A TERME

2 0/0	cpt	95 95
3 Jouissance 1er oct. 1903	tme	95 87
3 0/0 amor. Der. an. 1943	cpt	97 25
Jouiss. 16 oct. 1903	tme	.. ..
Banque de France	cpt	3740 ..
Action nom. jouis. 26 juin	tme	.... ..
Banque de Paris	cpt	1047 ..
500 fr. t. p. jouiss. juillet	tme	1041 ..
Crédit Foncier	cpt	668 ..
500 fr. t. p. jouiss. juillet	tme	665 ..
Crédit Lyonnais	cpt	1085 ..
500 fr. t. p. jouiss. 25 sep	tme	1085 ..
Société générale. louis. oct	cpt	620 ..
Est	cpt	900 ..
500 fr. t. p. jouiss. nov...	tme	... ..
Paris-Lyon-Méditerranée.	cpt	1353 50
500 fr. t. p. jouiss. nov ...ter		1352 ..
Midi	cpt	1150 ..
500 fr. t. p. jouiss. juill..	tme	1148 ..
Nord	cpt	1758 ..
400 fr. t. p. jouiss. juill..	tme	1750 ..
Orléans	cpt	1449 ..
500 fr. t. p. jouiss. oct...	tme	1446 ..
Ouest	cpt	889 50
500 fr. t. p. jouiss. oct....	tme	... ..
Métropolit. 250 f. t. p. juill.	tme	510 ..
Suez act. 500 f. t. p. j. juil.	tme	3935 ..
— sté civile	juill. cpt	2930 ..
Proc. Thomson-Houston. j.	tme	620 ..
Espagne extér. 4 0/0 oct..	tme	79 80
Russe 4 0/0 1901	déc. cpt	94 60
— 3 0/0 1896	nov. cpt	75 45
Rio-Tinto.... jouiss. nov.	tme	1197 ..

MINES D'OR

Rand Mines	218 ..
Chartered	43 ..
East Rand	150 ..

LA NATURE. *Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire et illustré*, HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef ; Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1607, du 12 mars 1904.

Une ferme à semences américaines, par Pierre de Mériel. — L'aviation et le vol des oiseaux, par Ch. Dupuy. — Les transports automobiles, par Paul Gasnier. — L'épaisseur de la glace en Sibérie, par Charles Rabot. — Accumulateur-régénérateur de vapeur, par R. Bonnin. — Un hôpital pour les oiseaux, par W. D. — Les pompes à incendie automobiles, par Lucien Fournier. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 7 mars 1904, par Ch. de Villedeuil. — Une négresse blanche, par W. D.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1632e livraison (12 mars 1904).

La Pupille du Bonhomme, par Pierre Maël. — La route des transatlantiques, par Louis Rousselet. — La colonne consulaire de Brest. — Ma Petite par Arthur Dourliac. — Ce que c'est que le sommeil. — Vladivostock, par Et. Leroux.

Abonnements France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes.

Hachette et Cie, boulevard St-Germain, 79, Paris.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 27 rue Racine, Paris, 7e — Sommaire du 10 mars 1904.

Vsse Nacla : Chronique. — A. de Gériolles : Martino. — Gyp : Cloclo (suite). — André Theuriet : la Sœur de lait (suite) — Pierre Calmettes : Le pain à la main et à la machine (fin). — Pierre Sales : La course aux millions (suite). — Fernand Lafargue : La Fiancée-veuve (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

MANDELLI, CAHORS

En face la Mairie

HORLOGER, BIJOUTIER

JOAILLER

CORBEILLES DE MARIAGE

Fantaisie. — Articles de Religion

ACHAT ET ÉCHANGE DE DIAMANTS

ET DE MATIÈRES OR ET ARGENT

Réparation et gravure

Seul représentant de l'**OMÉGA**

Seul représentant de

l'**ORFÈVRERIE CHRISTOFLE**

Chronique agricole

La taxe du pain

Monsieur Mougeot, Ministre de l'Agriculture, avait présenté un projet de loi relatif à la taxe du pain et de la viande. La commission qui en a examiné le texte vient d'y apporter diverses modifications et, en particulier, elle a décidé que la taxe sur le pain ne s'appliquerait pas au pain dit de luxe et de fantaisie et c'est ainsi que le 1er article porte cette disposition en faveur des boulangers des villes.

L'article 2 précise qu'il est interdit de vendre des pains dont la forme serait indicative du poids, ce qui veut dire que l'on ne peut vendre le pain ordinaire sous le nom de pain d'une livre, pain de deux livres, etc... Et pour être plus précis, cela veut encore dire que sauf le pain de luxe et de fantaisie, tous les pains devront *être vendus au poids*.

On aurait pu, tout aussi bien, formuler cette réserve dans la loi. Elle n'en eût que gagné au point de vue de la clarté.

Jusqu'à présent la taxe du pain comprenait deux éléments principaux. 1° le cours de la farine (et on choisissait généralement comme prix de base celui des Grands Moulins de Corbeil, ou des 12 marques) et on ajoutait à ce prix les frais de panification qui étaient évalués autrefois de 12 à 13 fr. le sac. Mais les Moulins de Corbeil ayant supprimé leur cote depuis l'année 1902, l'Administration préfectorale de la Seine, et les boulangers de Paris s'étaient réunis pour choisir de nouvelles bases fixes pour le prix du pain. Il fut décidé que le prix de la farine serait déterminé d'après un mélange comprenant 1/10 de farine de choix, 2/10 de farine de bonne marque et 3/10 de farine ordinaire. Cette commission ajoutait aux éléments qui entraient dans l'ancienne taxe un coefficient s'appliquant aux frais, accessoires, ou bénéfice des boulangers.

Le projet de loi sur la taxe du pain indiquant les éléments servant de base à la fixation de la taxe seront le prix de la farine, le rendement de la farine en pain et la prime de cuisson qui comprend les frais de panification, *les frais généraux et le bénéfice du boulanger*.

Cette loi tient donc compte dans la plus large mesure des arrangements intervenus entre l'Administration préfectorale parisienne et les boulangers de Paris. Elle généralise ainsi une amélioration certaine dont bénéficie l'industrie du pain.

Ce projet de loi accorde au pouvoir administratif de prendre un arrêté établissant la taxe, permet aux boulangers, dans le délai de 6 jours francs à partir de la notification, de faire appel à l'arrêté municipal devant le Préfet du département. Ce recours sera examiné par une Commission arbitrale composée de trois membres assignés par la Chambre de commerce, le Maire et les réclamants.

La commission devra statuer dans la huitaine sur les amendes qui lui seront soumises ; elle devra remettre ses conclusions au préfet dans le délai de quinzaine ; mais c'est le Préfet qui statue sur le recours et prend une décision à ce sujet. Si les intéressés sont mécontents de la décision arbitrale, ils pourront en appeler au Ministre de l'Agriculture. Une nouvelle Commission arbitrale sera constituée et elle entendra le Maire et les réclamants. Elle décidera sans appel dans le délai d'un mois.

Pour Paris, les bases de la taxe du pain sont les suivantes : ajoutez au prix des farines mélangées, 13 fr. 179 de frais de panification par quintal de farine, en comptant que 100 kil. de farine doivent faire 128 kil. de pain.

Ainsi, la taxe officieuse du pain pour la première quinzaine de mars est la suivante :

Prix du quintal de farine fr.	32,169
Frais de panification.... fr.	13,179
Total.... fr.	45.348

Le rendement étant de 128 kil. de pain par 100 kil. de farine, le prix du kilo de pain 1re qualité est de 0 fr. 35,42 et le pain de 4 livres ou de 2 kil. 0 fr. 70,84 soit 0 fr. 71.

Il n'y aurait rien de changé, après l'adoption du projet de loi, aux éléments de la taxe du pain à Paris.

Rappelons que diverses propositions antérieures avaient visé la suppression de la taxe du pain, laquelle avait été instituée par la loi du 19 juillet 1791. Cette taxe était le plus souvent inappliquée. Le projet de loi actuellement soumis au Parlement fait revivre cette législation et démontre que *le provisoire* de 1791 peut quelquefois durer plus d'un siècle. Voici en effet le texte de l'art. VII de la loi de 1791 : « La taxe des subsistances ne pourra « provisoirement avoir lieu dans au- « cune ville ou commune du royaume « que sur le pain et la viande de bou- « cherie, etc... »

La loi présentée par M. Mougeot remplacera la *législation provisoire* qui fonctionne depuis 1791.

PARIS

GRANDS MAGASINS DU

Printemps

NOUVEAUTÉS

Nous prions les Dames qui n'auraient pas encore reçu notre Catalogue général illustré « **Saison d'Été** », d'en faire la demande à

MM. JULES JALUZOT & Cie, Paris

L'envoi leur en sera fait aussitôt **gratis et franco.**

L'ÉDUCATEUR

Revue d'éducation laïque et sociale

PUBLIÉE SOUS LE PATRONAGE

de

La Ligue Française de l'Enseignement

Pour recevoir un numéro spécimen, il suffit d'envoyer sa carte à l'administrateur de l'*Educateur*, 1, rue des Capucins, à Cahors.

MAISON

LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patenté en France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Bd Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions

Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « **Tout pour l'hygiène** » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU Dr GELIS contre les Pellicules et la chûte des Cheveux. — Résultat garanti. Prix : **2 fr. 50 et 1 fr. 50.** - Flacon n° 2 : **3** fr.

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE

L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

BOURGET DENTISTE

9 — RUE DU LYCÉE — 9

SEULE MAISON A CAHORS POUVANT livrer un **Dentier** dans la même journée

Tous les travaux sont garantis sur facture

Deux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs

GRANDE BAISSE DE PRIX

Ancien cabinet dentaire

HUGGINS & BAKER

75, BOULEVARD GAMBETTA

Monsieur L. Maury, Chirurgien-Dentiste diplômé de la Faculté de médecine de Paris et de l'Ecole dentaire de France.

Monsieur L. Morand, Chirurgien Dentiste diplômé de la Faculté de Médecine et de l'Ecole Dentaire de Bordeaux.

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

Travail parfait et entièrement garanti

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT.

LACTINA SUISSE

ALIMENT POUR VEAUX

Médaille d'Argent, Expos. Univ. Paris 1900

Aliment complet remplaçant avec une énorme économie le lait naturel pour l'élevage et l'engrais des veaux et porcelets **20 ans de succès.**

FRANÇOIS BRUNNER, fabricant à Lyon

On trouve la " **LACTINA SUISSE** " chez MM.

L. Bagou, négt à St-Céré. — Pierre Bachler, bourrelier à Bagnac. — Bonnet fils, négt à Cajarc. — Ch. Bonfils, droguiste à Gourdon. — Bourès, pharmacien à Puybrun. — Caussane, meunier à Figeac. — Léon Douleau, négt à Cajarc. — F. Demeaux, grainetier à Montcuq. — E. Espinasse, épicier à Limogne. — A. Garrigues, mtre d'hôtel à Castelnau-Montratier. — Jourdan, épicier à Gramat. — Frédéric Merlange, épicier à Martel. — F. Martigoutte, épicier à Assier. — Tournié-Mahet, négt à Souillac. — Tournié, négt à Vayrac. — E. Vaille, épicier à Vayrac. — Vernhet, négt à Bretenoux. — A. Cayrol, grainetier à Lacapelle-Marival.

On accepte des dépositaires dans les cantons où il n'en existe pas encore.

FEUILLETON DU « **Journal du Lot** » 1

L'AMOUR et l'ARGENT

PAR

Jules de GASTYNE

PREMIÈRE PARTIE.

I

— C'est le notaire de monsieur le comte.

A peine ces mots furent-ils tombés de la bouche du grand valet de pied, la tenue raide et correcte, vêtu d'une livrée un peu fanée, mais de bonne coupe, qu'un homme de cinquante ans environ, aux traits fortement accentués, les yeux clairs, portant la moustache à la royale, grisonnante comme les cheveux, quitta le livre qu'il lisait et se levant à demi de son fauteuil.

— Faites entrer !

Un homme gros, court, la figure rasée, les traits épais, un large sourire épanoui sur les lèvres, en cravate blanche et en redingote boutonnée, apparut presque aussitôt dans l'entrebaillement de la porte.

— Je ne dérange pas monsieur le comte ? fit-il avant même d'être entré.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'*Agence Havas*.

— Vous ne me dérangez jamais, mon cher Vernaudon, répondit le gentilhomme, qui indiqua au visiteur un siège de la main.

— Monsieur est mille fois trop bon...

L'arrivant, un peu essoufflé, respira bruyamment deux ou trois fois, s'inclina encore, prit une chaise, et déposa sur la table, entre lui et son client, une volumineuse serviette bourrée de papiers qui débordaient.

— Je suis venu, commença le notaire, pour vous faire part du petit inventaire.

— Vous avez déjà terminé ?

— Oui, monsieur... Monsieur le comte sait combien je mets de zèle...

Le gentilhomme sourit.

— Oui, oui je sais...

Vernaudon remuait en hâte ses papiers. Il choisit dans le tas quelques feuilles barbouillées de chiffres, qu'il étala devant lui.

— Malheureusement... commença-t-il.

Le comte redressa la tête.

— Mauvais début, murmura-t-il avec une légère grimace de désappointement, voilà un adverbe qui ne me fait augurer rien de bon.

— Hélas ! monsieur le comte, fit le notaire d'un air contrit... Je voudrais vous donner de meilleures nouvelles. Malheureusement...

Le client fit une nouvelle grimace.

— Encore votre maudit adverbe. Voyons, mon cher Vernaudon, vous me mettez sur le gril, dites-moi la vérité de suite. Ma situation est-elle vraiement si mauvaise que cela ?

— Monsieur est ruiné, ou à peu près, fit nettement le notaire.

— Ah ! s'écria le comte, qui se leva.

Il était devenu pâle et se mit à marcher avec hésitation dans la pièce...

— Ruiné ? murmura-t-il... et je ne m'en doutais pas !... Et je continuais à vivre tranquillement, comme d'habitude!

— Il ne reste plus guère d'intact, reprit le notaire, que la petite ferme.

— Ah ! celle-là est sacrée, fit vivement le gentilhomme.

— Je le sais, monsieur.

— C'est un bien qui est venu de ma femme...

C'était sa fortune... Non, sa vraie fortune, c'était sa beauté, c'était son cœur. Si elle avait vécu, je ne serais pas aujourd'hui où j'en suis.

— Il y a longtemps déjà que Mme la comtesse est morte ? interrogea le notaire

— Dix ans !...

— Dix ans ! murmura Vernaudon, comme le temps passe !... Monsieur le comte, si je ne me trompe avait contracté un mariage d'amour ! Ça ne se fait plus guère aujourd'hui, ces mariage-là.

— Aujourd'hui, on préfère les mariages d'argent, je le sais... dit le gentilhomme.

— Dame, l'argent c'est pratique... Ça se monnaie... ça tiens dans la main... tandis que l'amour... ça se volatilise et une fois parti...

Le comte n'était plus avec le notaire. Il continuait sa promenade dans le cabinet dont son talon martelait fièvreusement le tapis. La pièce était meublée avec goût et avec luxe, tendue de tapisseries anciennes, encombrée de bronzes et de plantes grasses avec des bahuts de vieux chênes le long des murs. Les deux fenêtres étaient éclairées par de vitreaux gothiques... Une vaste bibliothèque chargée de livres richement reliés prenait tout un côté du cabinet...

On était en novembre. Un feu de bois clair brillait dans la cheminée, mettant des reflets dorés sur le cuir sombre des fauteuils. Un silence profond, que le notaire n'osait pas rompre, s'était fait. On entendait le tic tac régulier d'une pendule de bronze agitée par le passage de quelque voiture au dehors. Le jour était humide et bas.

Tout-à-coup le gentilhomme s'arrêta, et regardant le notaire fixement :

— N'allez pas croire au moins, mon cher Vernaudon, que ce soit pour moi que je regrette ce qui arrive...

— Oh ! je sais bien que monsieur est au-dessus des questions d'argent, dit l'officier ministériel, M. le comte n'a jamais su compter ; il a dépensé sans se demander si c'était le revenu ou le capital qui s'en allait... Monsieur n'est pas de son temps, qu'il me permette de le lui dire. Il est trop grand, trop généreux, à une époque où tout le monde calcule et se serre le ventre pour paraitre... Dame les frais augmentent d'année en année, et quand les revenus ne suivent pas la même progression...

— Enfin, dit le gentleman, légèrement agacé, je ne suis pas un homme d'affaires.

— C'est ce que je me suis tué souvent à dire à monsieur le comte.

— Et il faut être homme d'affaires aujourd'hui pour ne pas se ruiner.

— Il faut au moins s'occuper de ses propres affaires, dit Vernaudon. Vous m'avez fait l'honneur de me prévenir trop tard...

— Vous ne m'avez jamais refusé l'argent que je vous demandais ! fit le gentilhomme un peu dûrement.

— Je n'aurais jamais osé me permettre.

— Il fallait oser ! Il fallait me dire que mon capital s'en allait... que si je continuais, que sais-je, moi ? Il fallait me crier casse-cou à temps !...

— Je me suis hasardé à deux ou trois reprises à vous faire de respectueuses et timides observations.

— Eh ! c'est bien pour cela... Ces observations étaient trop respectueuses et trop timides. Je n'y ai pas cru, ou du moins je n'y ai pas attaché d'importance. Vous auriez dû me dire les choses carrément, brutalement. J'aurai peut-être compris.

— Que monsieur me pardonne ! fit le notaire abasourdi, mais si j'avais su.

— Enfin ! dit le comte... il est trop tard maintenant... Ce n'est pas votre faute, c'est la mienne. Ce qui est fait est fait. Si j'étais seul au monde, je ne serais pas embarrassé. Mais c'est mon fils.. Comment lui apprendre ?...

— M. le vicomte va faire son volontariat bientôt ?

— Il part dans huit jours.

— N'avait-on pas parlé pour lui d'un mariage ! Que monsieur me pardonne si je l'interroge ; mais l'intérêt que je porte à tout ce qui touche monsieur le comte ..

— Il aime une jeune fille avec laquelle il a été élevé : Jeanne de Grandvilliers.

— Les Grandvilliers sont riches ?

— Très riches ..

— Le père n'est-il pas un peu... Comment dirais-je ? Un peu dur aux affaires ?

— Avare... Allez, dites le mot. Il n'a pas mangé sa fortune, lui. Ses revenus se sont accrus tous les ans, tandis que les miens ont fait le contraire. Nous sommes partis du même point, mais nous sommes arrivés à un but différent.

Mon fils aurait désiré que j'allasse demander, avant son départ, la main de Mlle de Grandvillers... C'est pour faire cette démarche que j'avais voulu me rendre compte de ce que je pouvais lui donner...

(A suivre.)

FEUILLETON DU « **Journal du Lot** » 10

LES DRAMES DU CŒUR

PAR A. VILLIERS

PREMIER ÉPISODE

LE MOULIN GALANT

IV

Un jour néfaste

— On n'entre pas ! répondit le gardien en se remettant à son ouvrage.

Le banquier vit qu'il fallait changer de note.

— Maître Grégoire ! appela-t-il.

Le jardinier se redressa de nouveau.

— Bon, répondit-il, vous savez mon nom, mais que voulez-vous ?

— Voir ta maîtresse, et je suis pressé.

Cette prétention parut sans doute une énormité à Grégoire, car il quitta sa bêche et s'approcha de l'étranger pour voir s'il n'avait pas affaire à un fou.

— Voir ma maîtresse, répéta-t-il, ah ! ah ! ah !

— Eh ! sans doute, qu'y a-t-il d'étonnant à cela ?

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traite avec l'Agence Havas.

— Il y a d'étonnant que cela ne se peut pas.

— Pourquoi ?

— Elle est sortie.

— Ce n'est pas vrai, dit Rupert, elle est dans sa chambre, car je viens de voir remuer ses rideaux.

— Eh bien ! oui et après ! dit Grégoire, qu'elle y soit ou qu'elle n'y soit pas, vous ne la verrez pas.

— Ecoute, dit le banquier, porte lui ma carte et tu verras qu'elle te dira de me faire entrer.

Il voulut remettre sa carte au cerbère à travers les barreaux de la grille, mais Grégoire la repoussa en ricanant.

— Point, point. Je connais celle-là, et je suis bien bon de vous écouter. A d'autres ! je n'ouvre pas.

Et il fit un pas de retraite.

— Ah ! c'est ainsi, dit le banquier ; eh bien ! je vais faire un tel carrillon qu'il faudra bien que tu ouvres.

Il se pendit à la sonnette et se mit à tirer sans relâche ; c'était à se boucher les oreilles.

Les chiens d'alentour mêlaient leurs aboiements à ce vacarme.

Bientôt la fenêtre du milieu, celle dont les rideaux avaient remué, s'ouvrit, et un forme blanche parut.

On distinguait une femme dont le visage était recouvert d'un masque noir.

— Grégoire, dit-elle d'un accent impératif, **ouvrez et faites entrer M. Rupert** au salon, en le priant de m'attendre un instant.

Grégoire laissa tomber sa bêche de stupéfaction. Sa maîtresse recevait un homme !

Cependant il ouvrit et conduisit le banquier dans le petit salon du rez-de-chaussée.

Vers dix heures, les chasseurs faisaient leur entrée triomphale dans la ferme d'Ormoy, où le banquier les attendait depuis longtemps.

Ils étalèrent, sur la table, trois bécasses, deux poules d'eau, quelques perdreaux et une quinzaine de lapins. Le lapin abonde dans les tourbières.

Gontran avait eu les honneurs de la matinée ; quant à Hector, assez mauvais tireur, il rejetait la faute de sa maladresse sur son fusil, sur le terrain mouvant, sur tout et paraissait vexé ; néanmoins, il promit de se rattraper l'après-midi.

Le fermier et d'autres chasseurs arrivèrent, et le déjeuner commença.

Transportons le lecteur dans la petite maison blanche où Bernard a laissé Lucienne.

Il est midi.

Rose, une petite bonne, enfant de quinze ans, enlève les restes du déjeuner.

M. Berthault, un vieillard paralytique est assis dans un fauteuil roulant près de la fenêtre. Sa petite-fille, Lucienne Berthault, est à ses pieds sur un petit tabouret tapissé.

C'est un tableau charmant et touchant à la fois.

Le vieillard, au visage calme et résigné, regarde l'enfant près de lui faire son petit manège. Son cœur est dans ses yeux, et ses yeux disent tout son amour.

Lucienne lève de temps à autre sa tête blonde et mutine ; elle boude gentiment, comme si son grand-père lui refusait quelque chose.

Regardons-la car, la veille, dans la nuit, nous n'avons pu voir ses traits.

Lucienne est d'une taille moyenne, svelte et gracieuse. Son visage reflète la candeur de son âme ; on ne dirait pas que l'amour a déjà effleuré de son souffle cette chaste enfant. Elle est blanche comme les blondes, et elle est blonde comme aucune. Ses cheveux colorés et soyeux, sont comme une couronne sur son front pur.

Vive comme un oiseau, gaie comme une jeune fille, son regard change au gré de sa pensée. Cependant, derrière cette apparence féminine, on sent de la volonté et de l'énergie.

En ce moment, repliée comme un serpent, aux pieds de l'aïeul, elle cherche dans sa tête la solution à quelque important problème.

Ses yeux sournois rencontrent enfin ceux du vieillard ; elle rougit un peu, regarde Rose sortir, puis elle dit :

— **Voyons, grand-père, qu'as-tu contre M. Bernard ?**

— Rien, je l'ai dit, Lucienne.

— Alors, pourquoi ne pourrait-il, aussi bien qu'un autre, prétendre à ma main ? ajouta Lucienne avec une bouderie significative.

— Mais pour bien des raisons, dit le vieillard.

— Lesquelles, dis-les-moi ?

— Je veux bien, fit M. Berthault, car je suis certain que, lorsque tu verras les obstacles, tu donneras congé à ton rêve. Tu ne l'aimes pas, au moins ? ajouta M. Berthault d'un ton sévère.

Lucienne vit qu'il fallait dissimuler.

— Il ne me déplait pas, dit-elle, voilà tout.

Le vieillard eut un soupir de satisfaction.

— Ah ! tant mieux, fit-il ; vois-tu ma fille, ce garçon est instruit, il a du talent je l'admets, mais ce n'est pas un homme.

— Comment, ce n'est pas un homme ? répéta Lucienne.

— Non, dit le vieillard. Il est jeune encore, sans expérience, sans état. Que deviendriez-vous liés l'un à l'autre, pauvres enfants !

— Bernard a du courage ! s'écria Lucienne, et moi aussi.

— Enfant, dit encore M. Berthault, tu l'aimes déjà, je le vois. Il est temps que j'agisse. A partir d'aujourd'hui ce garçon ne viendra plus ici.

— Grand-père !...

— Que dirai-je à ton tuteur qui a été si bon pour nous depuis la mort de ton père, et qui m'a tant recommandé de veiller sur toi. Ce garçon est le seul qui ait pénétré jusqu'à nous, et le diable est entré avec lui.

Mais Lucienne s'était levée, et reprit tout à fait sérieuse.

— Grand-père, tu sais si je t'aime, toi qui représentes mon père et ma mère : tu sais si je suis une fille dévouée ; eh bien tu viens de me faire beaucoup de peine.

— Silence, dit le vieillard, tu ne sais pas, malheureuse enfant, que le malheur peut frapper demain à cette porte, et que ce n'est pas ton Bernard qui pourrait le conjurer. Songe un peu à ce qu'est un amour passager avec une vie toute entière de bien-être. J'ai quatre-vingts ans, et je puis te dire que les années d'épreuve sont dures et bien longues. Ecoute ma voix, ma Lucienne, et crois que si je fais pleurer tes beaux yeux qui me sont si chers, c'est seulement pour ton bonheur.

Lucienne allait répondre sans doute, lorsque Rose entra vivement en disant :

— Monsieur, mademoiselle, un monsieur qui désire vous parler.

— Quel est ce monsieur ? demanda le vieillard.

— Il arrive de Paris.

(A suivre.)